l'unité

M 2805 - N° 367 - 6 F — L'hebdomadaire du Parti socialiste — 25-31 janvier 1980

Les défis et les Jeux

PAR CLAUDE ESTIER



Sygma

JIMMY Carter aurait-il lancé un appel au boycottage des jeux Olympiques de Moscou si les élections présidentielles américaines n'avaient pas lieu cette année ? Le fait même que l'on puisse poser la question — et chacun effectivement se la pose — suffit à situer cette mesure davantage comme un élément de politique intérieure américaine que comme une réplique appropriée à l'intervention militaire soviétique en Afghanistan. On peut d'ailleurs en dire autant du renvoi aux calendes de la ratification des accords Salt II. De deux choses l'une en effet : ou bien ces accords étaient un cadeau fait à l'Union soviétique et on ne voit pas pourquoi Carter les aurait signés ; ou bien il s'agissait bien d'un pas vers un désarmement réciproque et équilibré des deux superpuissances et on comprend mal pourquoi il faudrait y renoncer sous prétexte que les événements de Kaboul viennent aggraver la tension internationale.

Soyons clairs. L'intervention soviétique ne peut qu'être sévèrement condamnée. Comme l'ont dit ensemble la semaine dernière à Strasbourg le groupe socialiste européen et les communistes italiens, elle constitue une violation flagrante du droit des peuples à l'indépendance nationale et à leur libre choix de disposer d'eux-mêmes. Quelles que soient les explications fournies par Moscou et reprises complaisamment par Georges Marchais et la direction du P.c.f., elles ne sauraient justifier l'injustifiable. Le plus grave serait d'ailleurs que cette intervention puisse légitimer a posteriori celle des Etats-Unis dans tant d'autres Etats d'Asie ou d'Amérique latine. La frontière est floue entre l'« aide fraternelle » apportée à un pays ami et l'ingérence dans les affaires d'un autre Etat.

Soyons clairs encore : le défi cynique que l'Union soviétique lance au monde en arrêtant et en déportant le plus notoire de ces contestataires Andrei Sakharov, le mépris des droits de l'homme les plus élémentaires qu'une telle mesure représente provoque chez nous indignation et écœurement. Aux yeux de tous, y compris de ceux qui tiennent à préserver l'amitié entre les peuples français et soviétique, l'image de l'U.r.s.s. est à nouveau très sérieusement atteinte.

Cela étant dit et répété, faut-il pour autant renoncer à la politique de détente et de coexistence pacifique entre l'Est et l'Ouest qui, en Europe du moins, a préservé la paix depuis un quart de siècle ? Ceux qui s'y refusent sont déjà, ici ou là, accusés de cultiver un état d'esprit « munichois ». La comparaison est trop sommaire pour être historiquement acceptable.

En septembre 1938, quand les gouvernements britanniques et français signèrent avec l'Allemagne nazie et l'Italie fasciste les accords de Munich ils ne pouvaient avoir le moindre doute sur la volonté annexionniste d'Adolf Hitler qui avait lui-même révélé ses plans dans « Mein Kampf ». Le pacte aurait pu être à la rigueur — ce qu'il ne fut pas — une façon de gagner du temps pour mieux se préparer à une guerre que les plus lucides savaient inévitable. Les « munichois », au sens péjoratif que ce mot a pris depuis, furent ceux qui crurent qu'en cédant encore une fois à Hitler, en lui lançant en pâture une partie de la Tchécoslovaquie on le ferait renoncer à conquérir l'Europe.

On n'en est heureusement pas là aujourd'hui. Quelles que soient les conditions dans lesquelles Leonid Brejnev, de bon ou de mauvais gré, a cautionné l'envoi des chars russes à Kaboul, aussi inadmissible que soit l'affirmation — reprise encore par Marchais — qu'il s'agit de chars « pacifiques », il est abusif d'en conclure que l'U.r.s.s. est prête à se lancer dans une troisième guerre mondiale.

La guerre n'en est pas moins l'une des branches de l'alternative qui commande le sort du monde. L'autre, la seule autre, il faut le répéter inlassablement à ceux qui retrouvent aujourd'hui un langage belliciste, c'est la continuation, malgré toutes ses difficultés, de la politique de détente qui a incontestablement conduit ces dernières années à des résultats positifs tels que, précisément les accords Salt ou encore l'acte final de la conférence d'Helsinki même si l'Union soviétique n'hésite pas à fouler aux pieds certaines dispositions de celui-ci sur les droits d'expression et la libre circulation des personnes.

Condamner l'intervention de l'U.r.s.s. en Afghanistan comme nous l'avons fait, comme l'ont fait les partis communistes italien, espagnol, britannique, japonais, etc., comme l'a fait l'Assemblée générale de l'Onu, est une chose. Jeter la détente par-dessus bord en est une autre. Et entre les deux il y a un pas que nous refusons de franchir.

C'est la raison pour laquelle nous repoussons l'idée de sanctions économiques contre l'U.r.s.s. — sanctions dont il a été par ailleurs souvent prouvé qu'elles sont à la fois dangereuses et inefficaces. C'est aussi pourquoi nous rejetons l'appel au boycottage des jeux Olympiques. Non pas au nom de l'affirmation — discutable — que le sport doit être tenu à l'écart de la politique. Mais parce que beaucoup plus que des représailles contre l'U.r.s.s. l'annulation des Jeux constituerait un nouveau et grave facteur de tension mondiale que ceux qui la préconisent ne sont pas sûrs eux-mêmes de pouvoir maîtriser.

A ce propos, il n'était pas inutile que le gouvernement français fasse connaître clairement sa position. Jacques Chaban-Delmas, partant pour Moscou, d'où l'arrestation de Sakharov l'a contraint à revenir très vite, avait déclaré « désapprouver totalement le boycottage ». Giscard d'Estaing, visiblement embarrassé par l'initiative de Carter et les pressions que Washington exerce sur les pays de la Communauté européenne, a mis une semaine pour faire savoir qu'il n'était pas favorable à une remise en cause des Jeux. C'est qu'il fallait s'exprimer nettement et ne pas faire semblant à Paris de s'opposer à une mesure que les membres de l'U.d.f. — Michel Poniatowski en tête — ont approuvée à Strasbourg en votant la semaine dernière la résolution présentée par les amis de Franz Joseph Strauss et Margaret Thatcher.

Dans les circonstances graves que traverse aujourd'hui le monde ni l'hypocrisie ni la démesure ne sont des attitudes dignes. Il faut au contraire parler clair pour dénoncer l'agression contre le peuple afghan et exiger le retrait des troupes soviétiques. Pour contraindre les dirigeants du Kremlin à rendre la liberté à Sakharov. Mais aussi pour refuser de nous laisser entraîner dans l'engrenage d'une nouvelle guerre froide. A l'heure où s'accumulent les motifs d'inquiétude sachons à la fois agir et raison garder ●

La "real politik" de Marchais

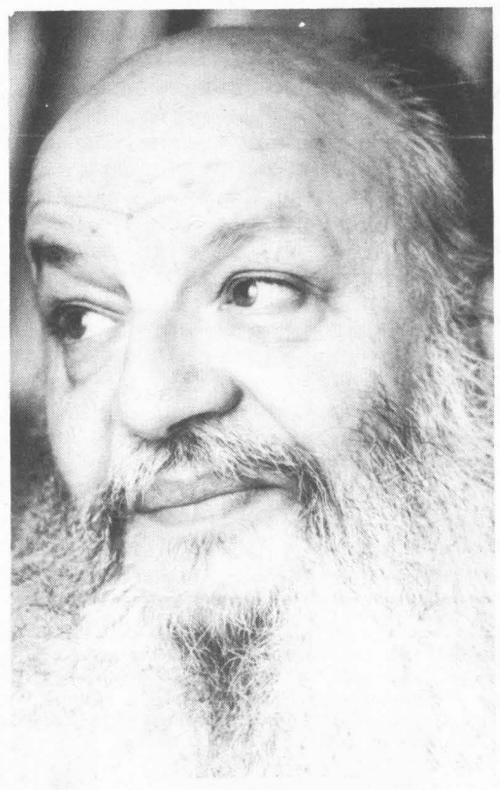
Iran : un président-otage

Priorité aux trente-cinq heures

Les charognards opèrent au Cambodge

Le détrousseur de légendes

Pour Claude Manceron l'affaire du collier de la reine n'est qu'une grosse escroquerie, les diamants de Giscard eux trempent dans le sang d'une dictature. C'est autrement grave !



Vous voulez que la presse du Parti vive...

Bulletin d'abonnement à retourner

l'unité

41, boulevard de Magenta 75010 PARIS

Je soussigné.....

.....

.....

.....

demeurant .....

.....

.....

.....

.....

désire souscrire un abonnement à « l'Unité » :

- abonnement d'un an (180 F) ◯
- abonnement de six mois (110 F) ◯

et vous adresse la somme correspondante

◯ par chèque bancaire

◯ par chèque postal

◯ ou virement au C.c.p. « l'Unité » : 30 349 80 La Source

Date Signature

Nos lecteurs ont la parole

SEUL LE « PEUPLE DE GAUCHE »

Lecteur assidu de « l'Unité » depuis plus d'un an, et estimant qu'il est un des rares journaux dans lesquels on peut encore s'exprimer le plus librement qui soit, j'ai tout naturellement, et dans le cadre de l'immense débat sur le socialisme se déroulant en France et dans le monde, pensé à y apporter ma contribution et à vous en faire part.

Plus d'idée mobilisatrice, plus d'espoir, tout est bloqué et c'est seulement en fournissant une explication réaliste de ce blocage dramatique que l'on pourra trouver cette solution salvatrice que le « Peuple de gauche » attend et mérite. Ce sera d'ailleurs à lui et à lui seul d'élaborer cette solution. Je me permets d'y contribuer en fournissant une explication la plus objective possible.

Voilà plus d'un siècle que le socialisme français est une force politique, syndicale, militante considérable ; en fait le seul « moteur » idéologique, la seule force capable d'apporter à l'homme non seulement une espérance mais surtout l'assurance d'une société meilleure, instrument de son accomplissement dans la liberté et la paix.

L'espoir était immense, fou, chez tous les socialistes du début du siècle, militant pour le seul socialisme véritable, pur, jamais imaginé, celui de Guesde et de Jaurès, celui de la paix, celui dont la diversité a toujours été la force. Puis arriva cette scission tragique ; piétinant, trahissant, blessant ce fol espoir pour longtemps, certains choisissaient la dépendance, un « modèle », l'obéissance aveugle à l'U.r.s.s, supprimant les mots diversité, liberté, tolérance de leur langage. Le socialisme français ne devait jamais s'en relever. Là est « l'explication » et probablement pas ailleurs. Certains avaient pu croire que les communistes français en avaient enfin fini avec cette allégeance envers les Soviétiques, en des temps pas si lointains. La paix armée d'alors leur permettait de se « risquer » à une désoviétisation. Mais avec les bouleversements de la dernière décennie, le déséquilibre mondial grandissant, le P.c.f. s'est brusquement « refroidi » et se range maintenant aux côtés du P.c.u.s. La conclusion de tout cela est sèche, sans appel : toute union des partis de gauche, sous quelque forme que ce soit, est vouée à l'échec dans la perspective d'un changement véritable de société, impliquant l'exercice durable du pouvoir.

C'est pourquoi, camarades communistes, je vous lance du fond du cœur : revenez dans la « vieille maison » du socialisme français, il en est encore temps ! Soyez au rendez-vous de l'Histoire comme l'ont été les amis de Jaurès, de Guesde et de Vaillant. L'effort de tous sera indispensable et il ne devra pas manquer un seul des hommes de progrès dont vous êtes. Votre place n'est pas et ne sera jamais dans le sillage de Moscou. De même, j'en appelle à tous les camarades socialistes et à leur sensibilité historique ; que surtout ils ne s'installent pas dans une position d'attente ; ils se doivent d'aller de l'avant, car c'est à eux que revient légitimement cette responsabilité, certes écrasante mais ô combien exaltante, de préparer ce grand rassemblement de la gauche. Le Projet socialiste en sera sans aucun doute un de ses fondements, mais c'est beaucoup plus un « projet pour le socialisme » que réclament l'ensemble des travailleurs.

Le « Peuple de gauche » ne veut plus de ces divisions, de ces querelles indignes ; il ne supporte plus le culte de la personnalité. Et ce n'est plus l'union qu'il réclame de toutes ses forces, mais la réunification, seule garante d'un nouvel élan du socialisme vers la victoire.

(Jean-Paul Combemorel 03 Louroux)

L'IMAGE DES FEMMES

Lorsque, dans son intervention à la Convention sur le Projet socialiste, Véronique Neiertz s'interrogeait, en voyant la manière dont parfois les socialistes témoignent de l'indissociabilité des combats féministes et socialistes, sur la crédibilité de l'alliance entre féminisme et socialisme « alliance qui doit se payer de faits autant que de mots », nous ne pensions pas que « l'Unité » lui fournirait si vite prétexte à vérification.

Les photos choisies par « l'Unité » pour illustrer « notre » Convention sur « notre » Projet sont plus éloquentes en effet que n'importe quel commentaire. Il s'agissait apparemment de « leur » Convention sur « leur » Projet. Les femmes socialistes ont dû se tromper : et de Parti et de Projet.

Que la presse extérieure occulte, minimise ou déforme systématiquement notre part, cela ne nous étonne pas outre mesure. Mais que la presse socialiste renvoie cette image, tragique à notre sens, d'un Parti et d'un Projet où nous n'existons pas, que ce soit dans les travées, dans les forums ou dans les interventions, nous avons la faiblesse d'y attacher quelque importance, d'autant que cela ne correspond pas à la réalité. C'est pourtant ce que retiendront toutes celles et tous ceux qui liront « l'Unité », tant est forte la leçon de l'image.

Nous sommes d'autant plus étonnées de voir cet « oubli » venir de ce côté que « l'Unité » a toujours largement ouvert ses colonnes aux femmes de ce Parti, et que sa rédaction est l'une des plus féministes de France. C'est ce qui nous incite à lui écrire : « Pas vous, et pas cela. » Et à vous demander de publier cette lettre en bonne et due place.

Nous aurions d'ailleurs la même remarque à faire pour les jeunes, mais ceci est un autre combat.

En toute amitié.
Françoise Farre
Paulette Nevoux
Marie-Thérèse Mutin
Micheline Levchien
Martine Lignières
Renée Soum
Premières Secrétaires Fédérales ;
Véronique Neiertz,
Yvette Roudy
Colette Audry
Pierrette Biraud
Chantal Perez
Louise Brocas
Paulette Girard

Puisque leçon de l'image il y a, parlons-en ! Celle que les femmes socialistes signataires de cette lettre donnent de leur sens de l'humour me paraît assez floue ! Sans parler de leur capacité à comprendre la façon dont se fait un journal, compte tenu de nos conditions de travail.

L'équipe de « l'Unité » — féminine dans sa majorité — a été particulièrement choquée par ce point de vue très « plus petit bout de l'objectif ». D'autre part, l'absence de femmes à la tribune n'est pas le fait d'un choix arbitraire et misogyne de ma part, mais bien plutôt le reflet de la discrétion remarquée des femmes pendant toute la Convention. Néanmoins, je regrette vivement que le choix des photos ait pu inspirer des réactions aussi épidermiques. Il y en eut sans doute d'autres — tout choix implique élimination ! — mais elles ne se sont pas exprimées par écrit et collectivement. Féministe convaincue, le fait que le « lobby » féminin soit le seul à fonctionner efficacement me remplit de joie... Les militants du troisième âge, des minorités ethniques et sexuelles étaient — eux aussi — très mal représentés dans notre choix, mais n'ont pas éprouvé le besoin de se coopter pour s'en plaindre. Quand les femmes cesseront-elles de se comporter en martyrs désignées, en forteresses assiégées ? Et, comme par hasard, le procès d'intention s'adresse à ceux et à celles qui ont le plus activement soutenu et partagé leur combat.

A ce propos, j'attends toujours une lettre des mêmes me remerciant chaleureusement pour le nombre important de photos publiées lors de précédentes réunion du Parti où les femmes figuraient de façon notoirement disproportionnée par rapport à la réalité de leur présence dans le Parti.

Prenant en compte les susceptibilités des unes et des autres, il vaudrait peut-être mieux désormais... ne plus publier de photos concernant les réunions du Parti, car je me vois mal comptant chaque rangée de militants pour être certaine que les X % de femmes exigées par le quota sont bien là... et qu'il ne manque pas un bouton de guêtre !

Nicole Chaillot

LA C.G.T. ET L'AFGHANISTAN

Dans un éditorial de René Andrieu reproduit sur un tract distribué ce dimanche sur le marché Saint-Antoine, l'auteur conclut son article sur la campagne anticommuniste par les phrases : « Hier se déroulaient à la Régie Renault les élections professionnelles. La C.G.T. a gagné en voix et en pourcentage. Apparemment, on n'a pas réussi à désespérer Billancourt. »

Je me réjouis que mon syndicat ait progressé chez Renault. Mais je ne vois pas le lien entre ce fait et la campagne anticommuniste, et la résistance à cette campagne. Que je sache, la position de la C.g.t. sur l'Afghanistan est différente de celle du P.c.f., elle a été adoptée en toute indépendance vis-à-vis du P.c.f., et je ne vois pas en quoi un progrès de la C.g.t. peut signifier un soutien des travailleurs au P.c.f.

Je demande donc, d'une part à mon syndicat d'adresser au P.c.f. les mises au point qui s'imposent, d'autre part au P.c.f. s'il s'agit d'une coquille, de rectifier une formulation malheureuse.

(Jean Guardiolle 75004 Paris)

L'UNION DE LA GAUCHE A SAINT-HERBLAIN

Je viens de prendre connaissance du numéro 366 de « l'Unité » et de l'article consacré aux relations P.s.-P.c. dans les municipalités d'union de la gauche élues en mars 1977. Je suis surpris et très déçu d'y trouver une information complètement fausse sur la situation à Saint-Herblain. Emmanuèle Plas écrit en effet sans avoir vérifié ses sources et sans m'avoir en quoi que ce soit consulté avant la rédaction de cet article : « C'est le maire de Saint-Herblain qui avait le premier et pour cette raison (manquement à la solidarité de gestion) enlevé leurs délégations à ses adjoints communistes. »

Depuis mars 1977 la solidarité de gestion n'a jamais été mise en cause à Saint-Herblain, ce qui n'a pas empêché bien entendu chaque groupe de s'exprimer avec sa propre spécificité et tout laisse à penser que cette situation a toute chance de durer. La question du retrait des délégations aux adjoints communistes ne s'est donc jamais posée.

Cette information erronée me semble de nature à porter préjudice à l'action de la municipalité de Saint-Herblain et surtout à la crédibilité de l'hebdomadaire de notre Parti. Je te demande donc de faire paraître un rectificatif dans le prochain numéro de « l'Unité ».

(Jean-Marc Ayrault)

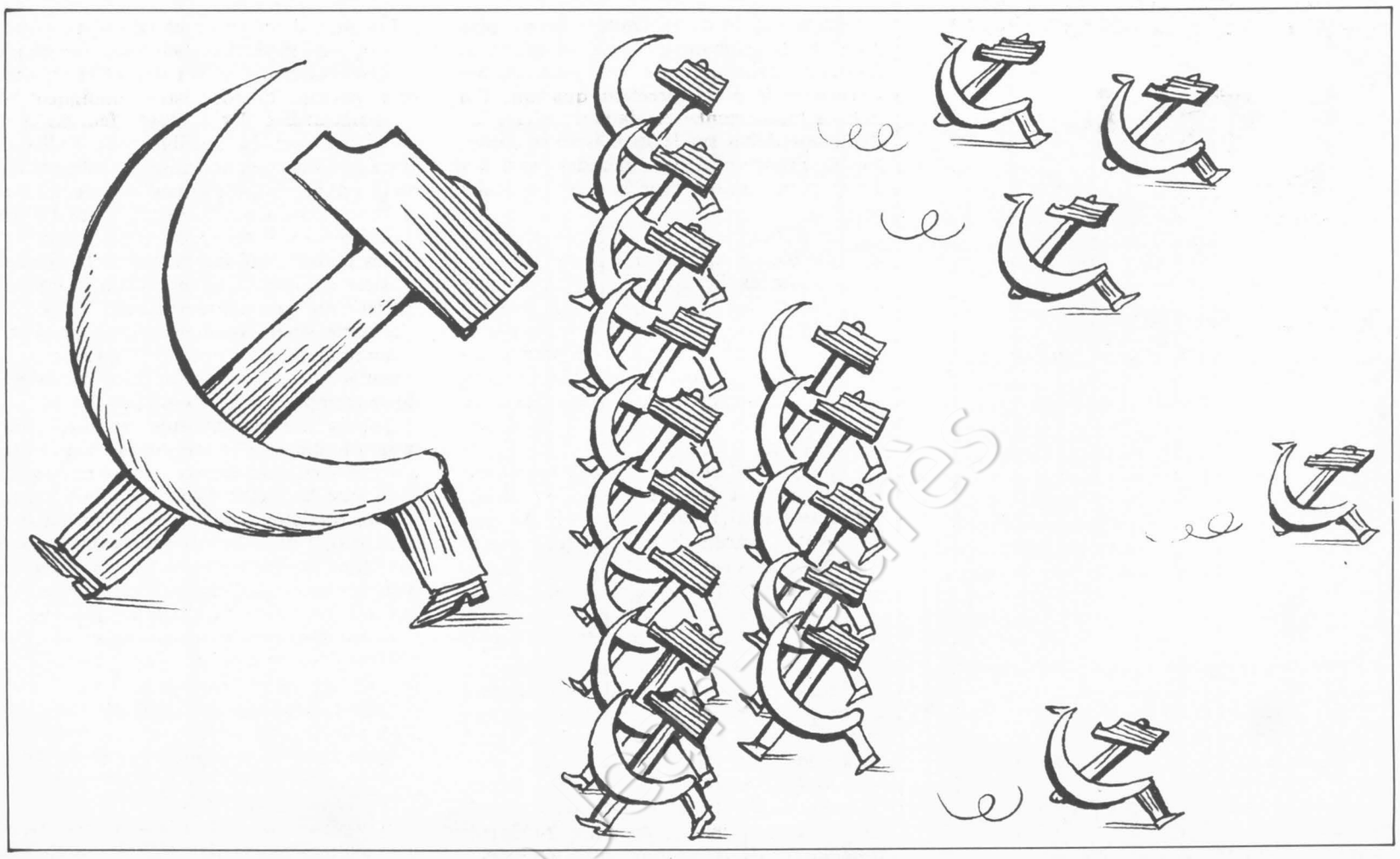
• ***Nous publions volontiers ce rectificatif en nous excusant de l'erreur commise involontairement.***

Rédaction : 12, cité Malesherbes 75009 Paris. Tél. : 878.40.73. Administration : 41, bd de Magenta 75010 Paris - Tél. : 208.23.50. *Directeur :* Claude Estier ; *Rédaction en chef :* Nicole Chaillot, Guy Perrimond ; *Rédaction :* Marie-José Bernardot, Christine Cottin, Nicole du Roy, Georges Frameries, Frédérique de Gravelaine, Michèle Kespi, Jean-Paul Liégeois, Jean-Pierre Moulins, Gilberte Muller, Véronique Neiertz, Francis Pisani, Emmanuèle Plas, Jean-Loup Reverier, Gilbert Sans, Antoine Violet, Maryse Wolinsky. *Secrétariat de rédaction :* Claudine Dervaux (révision), Mauricette Duchemin (maquette) ; *Dessins :* Jean-Pierre Coureuil, Barrigue, Solo, Pym, Bordeclerc, Cannela ; *Photos :* Pascal Lebrun ; *Publicité :* Renée Skoblinsky, 12, cité Malesherbes. Tél. : 878.40.73 ; *Administration :* Conseiller technique : François de Grossouvre ; *Secrétaire administrative :* Jacqueline Daimé ; *Coordination :* Offres 67, boulevard de Clichy, 75009 Paris.
Société éditrice : S.a.r.l. l'Unité ; *Directeur de la publication :* Claude Estier ; Cadet Photocomposition, 75009 PARIS. *Imprimerie E.T.C. 76190 Yvetot.*

La "real politik" de Marchais

Tonitruez, vociférez, mentez, il en restera toujours quelque chose. Cette vision ubuesque de la "real politik" est désormais celle de Marchais. Avec un seul but : colmater les brèches à n'importe quel prix...

PAR GUY PERRIMOND



LE réalisme politique prend, en ce début d'année, une coloration étrange. Au point d'en devenir gênant, indécent. Certes, il y a longtemps que le mouvement ouvrier a appris que sa branche communiste a fait du « réalisme » une vertu cardinale. Mais il s'agissait alors d'un réalisme de bazar, à la hauteur des enjeux qui n'étaient pas, malheureusement, très élevés. Au mieux, quelques intellectuels se souvenant des « Mains sales » en venaient à s'interroger.

Puis Kissinger vint. Son goût de la publicité, les pratiques de l'édition outre-Atlantique ne réhabilitèrent pas de telles pratiques, mais les légitimèrent. La « real-politik » n'était rien d'autre qu'un cynisme affiché, déclaré. Naïvement le mouvement ouvrier se mit à penser qu'après tout il n'y avait rien de neuf, que la droite, la réaction, l'impérialisme pouvaient se passer de morale, mais qu'ailleurs... Bien sûr, on avait appris qu'à Moscou le « réalisme » fleurissait. Mais, après tout, l'U.r.s.s. était une grande puissance et défendait ses intérêts de grande puissance avec les armes dont elle disposait !

Depuis lundi soir les Français savent que le P.c.f. a du réalisme politique une vision étrange. Il a suffi pour cela à Georges Marchais d'une seule émission ! Car sa prestation — fort peu spontanée, préparée avec soin — n'avait d'autre but que d'utiliser sans le dire une situation pour parvenir à un résultat sans rapport avec le but déclaré.

Après avoir cherché les motifs « idéologiques », recensé les références historiques (voir « l'Unité » n° 366), il faut, et Georges Marchais nous y a aidés, lundi dernier, rechercher les raisons concrètes d'une attitude par ailleurs incompréhensible.

Depuis la rupture de l'union, en 1977, le P.c.f. n'a eu de cesse de trouver une raison, un motif d'être « lui-même », différent de tous, révolutionnaire en diable, bref de ne pas être soumis à la confrontation, à la compétition. En politique intérieure tout fut tenté. Sans succès. C'est qu'il est difficile de faire croire tout et n'importe quoi aux Français si le terrain choisi est connu. Successivement, le P.c.f. se lança dans une dénonciation du P.s., dans une tentative de radicalisation de sa base, quitte à poser quelques problèmes à la C.g.t. Devant le peu d'échos il quitta l'Hexagone. Il suffit de se souvenir de sa campagne électorale pour le Parlement européen.

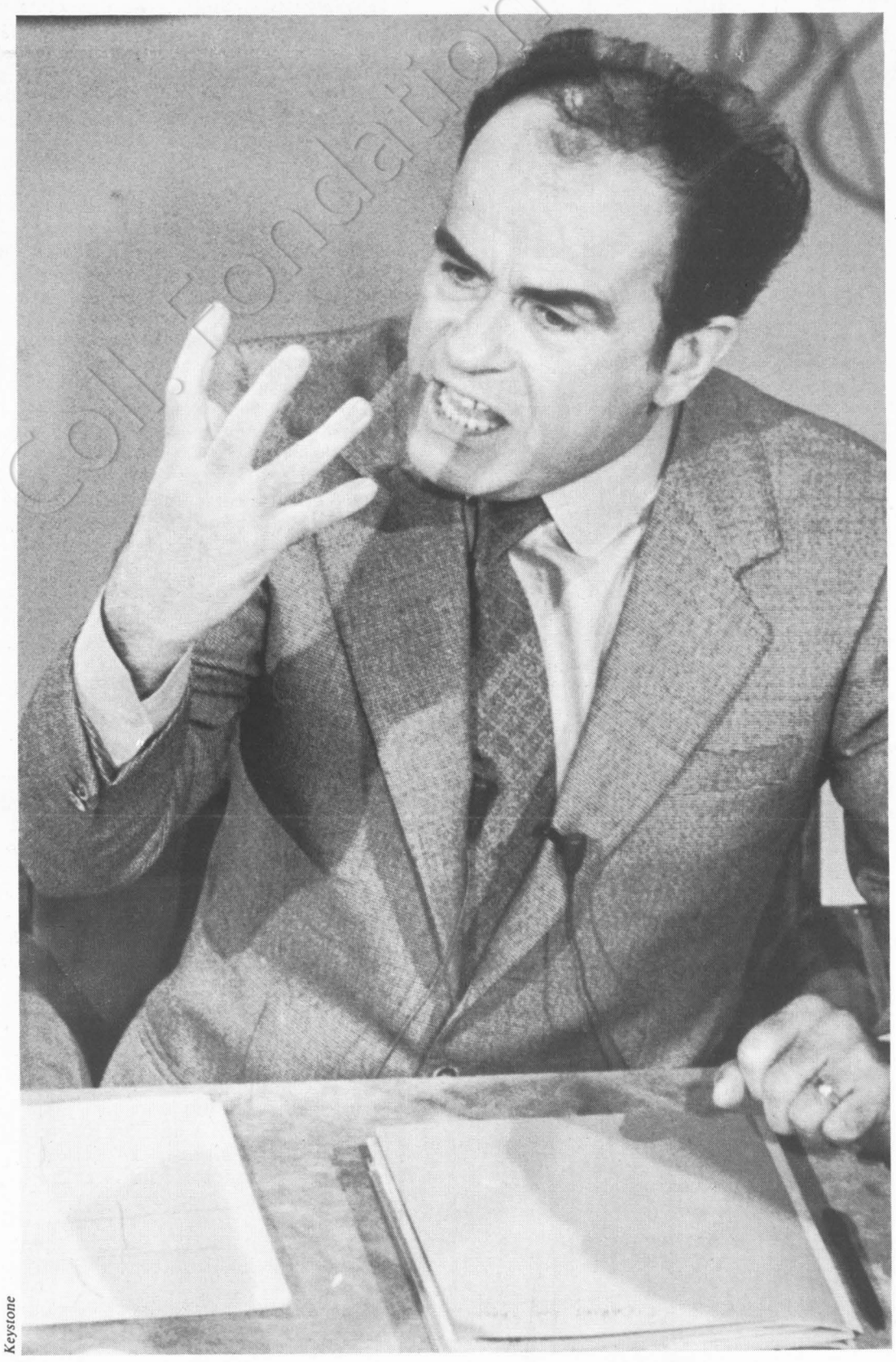
Mais l'Europe institutionnelle ne fascine pas. Le temps passait, trop vite semble-t-il pour le Bureau politique, sans que rien n'arrive. Puis les Soviétiques investirent Kaboul. Cette fois-ci c'était du sérieux. Les approuver n'avait aux yeux du P.c.f. que des avantages. Tout d'abord cela justifiait les analyses faites depuis quelques mois. Ce qui somme toute est secondaire. Puis — et surtout — cela donnait enfin une raison à l'isolement, à la solitude voulue, bref l'approbation offrait un brevet de révolutionnaire conséquent, pur et dur à peu de frais.

Le « gadget » enfin trouvé, il ne restait plus qu'à foncer. Sans se préoccuper des bavures, des déchets, des rêves brisés, de l'impuissance. L'essentiel, pour la direction communiste, était ailleurs : prouver aux militants qu'il y avait encore des certitudes intangibles et accessoirement des « avancées » — même si elles sont lointaines et douteuses, mais après tout qui connaît l'Afghanistan ? —, puis surtout se retrouver enfin seul, crier « au loup », dépeindre en termes apocalyptiques les attaques contre le Parti. Etrange d'ailleurs de prendre comme des attaques à l'égard du P.c.f. un jugement sur une invasion — baptisée aide légitime — décidée par le P.c.u.s. ?

Et pour faire pièce au malaise, réel, de nombreux militants, à la vague de pétitions, en lancer une. Pour qu'enfin, se sentant « assiégés », les militants montent au créneau, oublient leurs doutes, leur rancœur.

Lundi dernier Georges Marchais n'a rien fait d'autre que d'affirmer successivement : qu'il était révolutionnaire — quitte à n'apporter comme preuve que son comportement, tranchant ; qu'il ne reculait pas d'un pouce lorsque son parti était attaqué — quitte à formuler lui-même les attaques ; qu'il était fier de sa solitude, puisque souvent son parti avait eu raison tout en étant seul — quitte à utiliser pour cela des dates, par exemple 1939, à faire frémir un historien. Bref, utilisant ce que la majorité des communistes a de commun, il a tenté une opération de colmatage de grand style. A moins qu'il n'ait tenté désespérément de « resserrer les écrous » pour redonner à son parti le tonus qui lui manque depuis 1978.

Et pour de nombreux communistes ce langage a un sens. Il repose sur une analyse qu'ils peuvent comprendre et accepter. Il



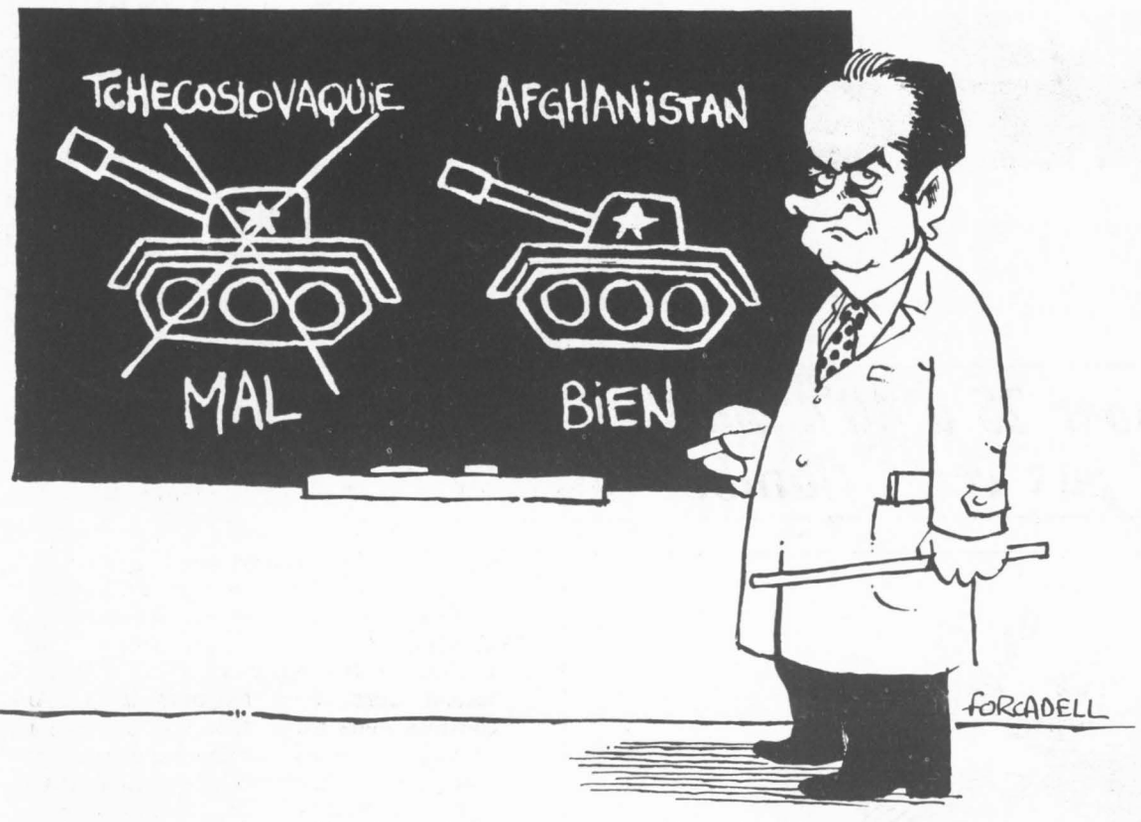
Keystone

MENSONGES, MENSONGES

Dans sa longue attaque contre François Mitterrand qui a occupé toute la dernière partie de son émission, Georges Marchais a accumulé les contre-vérités au regard de l'histoire récente. Nous y reviendrons en détail en ne retenant aujourd'hui que les deux plus flagrantes.

Lorsque Georges Marchais déclare qu'après avoir entendu François Mitterrand parler de la force de frappe à la télévision le 28 juillet 1977, il a dit à sa femme : « Fais les valises, on rentre », il profère deux mensonges. Le premier, secondaire, concerne la date de son retour : après un mois de vacances en Corse, celui-ci était prévu de toute façon pour fin juillet. Le deuxième mensonge consiste à « oublier » que le programme commun de 1972 était très hostile à l'égard de la force de dissuasion française, dont, à l'époque, les communistes demandaient même la destruction. C'est ultérieurement qu'un Comité central, sans aucun débat dans le Parti, a modifié unilatéralement et du tout au tout la position du P.c.f., qui allait donc se faire, lors des discussions sur l'actualisation du programme commun, le champion de la force de frappe.

François Mitterrand, lui, ne faisait qu'exprimer une position constante du P.s. et conforme, sur ce point comme sur les autres, aux engagements prix en commun.



serait grave que les militants socialistes l'oublient. En gros, le discours interne du P.c.f. n'est pas fait pour surprendre. A la base, il y a la crise. Longtemps le P.c.f. l'a nié. Puis, courant 1977, il en a pris conscience. Aujourd'hui la direction pense que le plus dur est devant nous, que dans les mois ou les années qui viennent les contradictions du système capitaliste vont prendre une telle ampleur qu'un Parti communiste pur et dur pourra, enfin, rééquilibrer — et sérieusement cette fois — la gauche à son profit. En espérant ainsi poser à ce moment-là le problème du pouvoir de toute autre manière. Car certains dirigeants voient dans ces conditions leur parti hégémonique.

Dès lors, l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan est, selon l'expression d'un permanent, « du pain béni ». Tout d'abord parce que sur un problème extérieur le P.c.f. se retrouve, enfin, seul. Que son discours est, sans aucun effort, différent de celui du P.s. Mieux, il peut enfin affirmer que ce dernier condamne l'U.r.s.s. tout comme le fait l'impérialisme américain... Que demander de plus ?

L'ennui, c'est que le réalisme le plus froid n'est pas synonyme de succès. Certes, à court terme, ce type de discours séduira... ceux qui l'attendent. Certes, les « attaques » peuvent coaguler — pour combien de temps ? — des militants par ailleurs mal à l'aise. Certes, les « victoires » par procuration peuvent faire oublier les échecs personnels. Mais, au bout du compte, que restera-t-il ?

Demeure donc pour les dirigeants communistes un seul espoir : tenir. Tenir assez longtemps en espérant qu'un échec vienne briser le P.s. Leur cavalier seul, leurs errements théoriques n'ont pas d'autres raisons. Le seul objectif qu'ils aient en commun est connu : quitte à mentir (1) — après tout, on fait de la politique — gagner assez de temps pour qu'une cure de solitude ait permis tout à la fois d'éviter le maximum de pertes, d'éviter au maximum les questions et d'espérer qu'à force d'injures, le P.s., enfin, dérive à droite...

Une telle politique ne résoudra rien : aucun P.c. n'a été grand dans la solitude. Aucun P.c. n'a grandi lorsqu'il était en désaccord avec toute une partie de lui-même. Or, l'attitude actuelle ne règle aucun des problèmes — hexagonaux ceux-là — que se posent les militants communistes.

Dans l'arc-en-ciel des mécontents, on trouve un peu de tout. Mais la majorité d'entre eux trouvent la source de leurs désaccords dans la politique suivie en France, dans l'analyse des classes sociales ici, dans la pratique politique au jour le jour. Pour eux, les « problèmes étrangers » ne sont qu'une confirmation. Une goutte d'eau. Tout va donc continuer. Trop de communistes ont une autre image du socialisme pour accepter le rictus qu'on leur propose. Et comme les méthodes n'ont pas changé — il serait amusant de compter, dans les pétitions de soutien au Parti, signées dans le Parti, si tous les signataires sont volontaires ! — il n'y a aucune raison pour que, dans les mois à venir, le P.c. soit entièrement normalisé.

Lundi, Georges Marchais a tenté de provoquer une rémission à la maladie, somme toute infantile, dont souffre le P.c. Mais c'est d'autre chose que les Français ont besoin : il y a longtemps de cela, Maurice Thorez parlait de la responsabilité des peuples et des partis face à l'Histoire. En expliquant que tout manquement à ses responsabilités devrait se payer. Cher. Les membres du P.c.f. devraient, à leurs moments perdus, relire Thorez. ●

(1) La semaine dernière, j'ai employé le mot « silence » à propos du traitement que le P.c.i. et « l'Unita » ont fait subir à la visite de Marchais à Rome, et au communiqué commun qui fut signé. « L'Humanité » n'a pas compris qu'il s'agissait de ma part d'une simple politesse. A l'égard des communistes italiens. J'aurais dû écrire « enterrement ». Que l'on juge : un encadré bas de page d'une vingtaine de lignes sur la « rencontre ». Et dans la même page, un texte de trois colonnes titré : « François Mitterrand : travaillons pour la paix », aux commentaires élogieux. Faut-il ajouter qu'il n'y avait aucun commentaire au « communiqué commun » ? Les éditorialistes de « l'Humanité » devraient, de temps à autre, lire « l'Unita ».

Hôpital: la bataille de Poitiers

Un hôpital flambant neuf qui reste en partie vide faute de personnel c'est le cas aberrant du C.h.r.-C.h.u. de Poitiers

PAR EMMANUELE PLAS

C'EST sur la route de Limoges, à la périphérie de la ville, qu'a été construit le nouvel hôpital de Poitiers. Dans le domaine de la Milèterie où étaient déjà installés certains équipements du C.h.r.-C.h.u. (Centre hospitalier régional - Centre hospitalier universitaire).

Le « nouvel hôpital », une tour de dix étages, béton et verre, achevée le 31 mai 1979, a déjà des allures démodées. En effet c'est le 14 avril 1969 que fut accordée l'autorisation de programme de ce nouvel hôpital (84 000 m²) qui devait remplacer le vieil Hôtel-Dieu. On en parlait depuis cinq ans déjà. Les travaux démarrèrent en décembre 1973. Prévus pour une durée initiale de quarante-huit mois, ils ont duré soixante-cinq mois.

Quinze faillites d'entreprise et les modifications imposées par la législation, renforcée au fil des années, sur la sécurité des immeubles de grande hauteur en sont la cause. Coût total de l'opération : près de trois milliards de centimes.

Les plateaux techniques dernier cri, avec laboratoires, services de radiographie, de radiothérapie doté d'un accélérateur linéaire, fonctionnent. Un scaner va bientôt être installé. Pour ouvrir ces services le ministère a accordé, en mars 1979, la création de deux cent cinquante emplois. D'Angoulême à Niort, en passant par La Rochelle, aucun hôpital de la région ne possédait encore des moyens techniques aussi avancés. « Ainsi, fait-on remarquer, à l'administration de l'hôpital, nos malades ne subiront plus de transports vers d'autres C.h.r., et notamment à Tours, dont le coût a atteint, en 1979, environ 1 200 000 francs. »

Tout serait parfait dans le meilleur des mondes si le reste de la tour (3 600 m² réservés à l'hospitalisation en chambre individuelle ou à deux lits) n'était pas vide. Meublé mais vide. Vide de malades et probablement pas près de les accueillir, alors qu'ils entassent à l'Hôtel-Dieu.

C'est ce que Jacques Santrot, député-maire de Poitiers et président du conseil d'administration du C.h.r., a expliqué à la presse, le 21 janvier. Le ministère veut ouvrir l'hôpital, mais seulement pour cent cinquante-deux nouveaux lits. Pour ce faire il offre deux cent soixante postes, dont deux cent vingt incompressibles, affectés aux services administratifs, généraux et techniques. Il reste donc bien quarante postes pour cent cinquante-deux lits, ce qui est très inférieur aux normes en vigueur. « Aussi, a dit Jacques Santrot, nous ne prendrons pas la responsabilité d'ouvrir. »

Comment en est-on arrivé à cette situation de blocage ? « La situation de l'hôpital de Poitiers n'est pas isolée, répond le maire, elle n'est que le reflet de la politique de santé mise en place progressivement par le gouvernement. Il veut limiter l'activité des hôpitaux en 1980 et dans notre cas cela prend une tournure dramatique. »

Pourtant le Conseil d'administration du C.h.r. de Poitiers avait fait la preuve de sa volonté de concertation. Depuis des mois, il négociait avec le ministère, ce qui donnait lieu à une bataille de propositions et de contre-propositions, d'inspections et de contre-inspections jusqu'au 4 janvier dernier, date à laquelle un télex du ministère annonçait que seuls deux cent soixante postes étaient accordés. Ce fut la colère : que pouvait-on faire avec deux cent soixante employés ? Ouvrir trente lits nouveaux seulement. Mais, dans ce cas, le ministère accorderait-il les deux cent soixante postes ?

A souligner que dans cette querelle de postes et de lits, côté ministère on n'a jamais donné une réponse officielle. Tout s'est passé oralement, hormis le télex. Pendant ce temps, dans certains services du vieil hôpital comme la neurochirurgie, la chirurgie viscérale ou la réanimation médicale, il arrive fréquemment ou très fréquemment



que le taux d'occupation dépasse les 100 %. Ce qui signifie, en clair, que les malades sont dans le couloir. Quant à « la tour », même fermée, elle coûtera pour l'année en cours 367 500 000 francs.

Le ministre prendra-t-il officiellement la responsabilité d'ouvrir « la tour » dans les conditions qu'il a annoncées ? Certains le pensent. On aurait même suggéré à la direction de l'hôpital d'utiliser tous les nouveaux employés auprès des malades et de sous-traiter l'entretien et la restauration. Ce qui au demeurant risquerait de coûter beaucoup plus cher que l'engagement d'autres employés hospitaliers. Jacques Santrot refuse cette privatisation.

De toute façon comme on n'osera pas refuser les malades, une ouverture « sauvage » se fera au fil des semaines, avec un personnel insuffisant. C'est-à-dire une aggravation des conditions de travail de ce dernier. Et donc des conflits. Déjà les syndicats et le G.s.e. du C.h.r. appuient l'action du Conseil d'administration.

Pour mobiliser ses administrés, qui depuis des années attendent le nouvel hôpital, le maire de Poitiers va faire distribuer un numéro spécial de quatre pages du bulletin municipal où la responsabilité du ministre sera mise à jour. Il leur demandera aussi de signer une pétition.

La semaine prochaine, il tentera d'obtenir le vote d'une motion de soutien, au Conseil régional et au conseil général, présidé par... le ministre Monory. ●



Charges locatives : ça va chauffer !

Le coût du chauffage entre maintenant pour 25 à 40% dans la charge du logement. Premier accusé : le fuel. Mais il n'excuse pas cette flambée insensée des charges

PAR FREDERIQUE DE GRAVELAINE

LES loyers grimpent, les charges s'envolent, tirées vers les cieux par la hausse du prix du pétrole ; et un peu plus le montant de la quittance va devenir insupportable dans de nombreuses cités. Et les révoltes de se multiplier.

Exemple : pour un F3 construit par l'O.c.i.l. à Bobigny le loyer trimestriel était de 777 F en janvier 1974 et les charges (sans chauffage) atteignaient 155 F. En octobre 1979, le même loyer est de 1 548 F, les charges sont de 794 F. Quant au chauffage, individuel au gaz, il a coûté 3 800 F dans l'hiver 78-79... A ce train-là, une charge logement qui atteint 1 100 F par mois, la marge entre logement social et loyers libres se réduit.

Dans la banlieue de Montbéliard (dans le Doubs) le loyer d'un F4 représentait 347 F en janvier 1978, et les charges 244 F. Un an et demi plus tard le loyer est de 448 F, les charges de 326 F.

Autre exemple : à Strasbourg, les Associations populaires familiales syndicales ont entrepris une vaste action en constatant que l'augmentation des charges entre le 1er janvier 1975 et le 1er janvier 1980 est de 70 % dans le secteur libre, de 91 % dans le secteur H.l.m. de la communauté urbaine alors que, dans les deux cas, l'augmentation des loyers est elle-même de l'ordre de 70 %.

Le coût du chauffage entre maintenant pour 25 à 40 % dans la charge de logement. Premier accusé : le fuel. Mais lui seul n'excuse pas tout. Car si le carburant a effectivement augmenté de 55 % en un an, il n'est pas normal que les charges suivent la même courbe : dans le coût du chauffage entrent des frais fixes, comme celui de l'entretien des installations. D'autre part, la hausse du pétrole n'est pas seule responsable. Ces derniers temps, l'Etat n'a pas oublié de se servir au passage et les taxes pèsent lourdement. La T.v.a., en particulier, qui rapporte encore 17,60 % à l'Etat.

Réduire le taux de la T.V.A.

D'où la revendication de plusieurs associations de défense des locataires, reprise par le mouvement H.l.m., de voir réduire le taux de T.v.a. Mais le gouvernement ne veut pas en entendre parler, arguant du fait que la part de l'Etat dans le prix du fuel carburant ne cesse de diminuer, en raison d'autres taxes qui restent fixes. En réponse à l'inquiétude des propriétaires et des locataires, il s'est contenté d'accorder une allocation exceptionnelle pour compenser les hausses. Nettement insuffisante, « une goutte d'eau par rapport à l'importance des hausses », note Claude Massu, de la C.n.l. (Confédération nationale du logement).

Risque donc de ne rester aux locataires qu'une solution, la fronde. Ainsi 2 700 familles d'Ivry, dans le Val-de-Marne, refusent de payer les 17,6 % de leur quittance de chauffage qui correspondent à la T.v.a. ; soit 53 % des locataires de l'Office municipal. Il est vrai que l'Office lui-même les a encouragés à cette rébellion et que le maire leur a envoyé une lettre pour les en convaincre.

D'autres actions consistent à retenir sur la quittance une somme forfaitaire. A Thiais, toujours dans le Val-de-Marne, la moitié des locataires d'un ensemble retient depuis six mois 60 F sur les charges pour protester contre le prix exorbitant du chauffage électrique. Ils demandent aussi que des travaux soient effectués dans les appartements pour éliminer les infiltrations et les moisissures qui s'y développent depuis que le chauffage est diminué.

A Montbéliard aussi cette action a une bonne chance de se lancer d'ici quelques semaines. Pour les mêmes raisons : en décembre et en janvier, les locataires ont reçu des quittances où le chauffage augmentait de 50 % alors que la température a considérablement baissé dans leurs appartements. « On nous augmente les provisions mais sans nous donner la chaleur en conséquence », tempête un militant de la C.s.f. à Montbéliard (Confédération syndicale des familles).



Partout, c'est la même constatation : la réglementation qui fixe à 19° la température dans les appartements est difficile à appliquer ; la norme provoque des inégalités. Pour que certains locaux restent à 19°, d'autres supportent des 22° et dans d'autres en revanche il fait carrément froid : « Nous sommes là, inactifs dans le froid et l'humidité », proteste une vieille dame invalide qui vit à Stains, dans la Seine-Saint-Denis. Une enquête menée par les militants C.n.l. de ce département — 2 000 réponses en un mois et demi — montre que ce cas n'est pas isolé.

La colère est d'autant plus grande lorsque les organismes propriétaires envoient des rappels de charges très lourds : lorsque les locataires de la cité du Combattant à Gentilly, gérée par une société anonyme H.l.m., reçoivent une quittance de 3 000 F parce que la totalité du rappel de charges est imputé sur un seul mois, leur sang ne fait qu'un tour. Une association de défense s'est constituée, rassemblant rapidement deux cents adhérents refusant de payer tant que la somme demandée ne leur sera pas justifiée.

Ce droit au contrôle des charges — article 1515 du Code civil, facile à retenir — réserve bien des surprises lorsqu'on l'exerce, même dans les institutions H.l.m. « Il est rare de ne pas découvrir une irrégularité », explique une permanente C.n.l. de la Seine-Saint-Denis. Ce qui se comprend : « Du fait des difficultés de gestion des Offices, ils ont vite fait de faire passer une facture qui n'est théoriquement pas imputable au locataire. »

Charges indues

René Boué, permanent de la C.s.f., cite même le cas de charges d'ascenseurs comptabilisées dans des immeubles où n'existent que des escaliers... Vérifier tout cela est moins difficile que le craignent souvent les locataires. Il suffit parfois d'une courte formation donnée volontiers par une association de défense. La répartition des charges entre locataires et propriétaires est en effet codifiée assez précisément, par la loi de 1948 et, plus récemment, par les accords Delmon, du nom d'une commission qui a réuni pendant plusieurs années des associations de propriétaires et des représentants des locataires. Il en ressort par exemple que les frais administratifs, les honoraires des gérants, etc., sont à la charge entière du propriétaire ; que les ascenseurs ne sont imputables qu'à 73 % aux locataires ; que les dégradations des immeubles ne doivent pas être facturées aux locataires, pas plus qe toutes les réparations importantes et les rénovations des espaces verts. Les frais de personnel également ne devraient pas être payés par les locataires pour l'entretien des parties communes ou pour le gardiennage.

Hélas ! bien des propriétaires ignorent ces dispositions et il n'est pas toujours facile de leur faire entre raison : « Dans le secteur libre, c'est toujours la jungle », constate René Boué. D'autant que la jurisprudence n'est pas systématiquement favorable aux locataires. Pas de quoi s'étonner. Depuis plusieurs mois, le gouvernement promet qu'une loi codifiant les accords Delmon, qui ne sont pour l'instant que des recommandations, va être votée. Michel d'Ornano a encore récemment avancé que la prochaine session parlementaire s'en occuperait.

En attendant, pour promouvoir des économies d'énergie, le gouvernement vient de sortir un décret qui invite les propriétaires à poser des compteurs individuels dans les appartements pour faire payer à chacun son exacte consommation en chauffage. Lorsqu'elle sera techniquement possible, cette mesure ne sera obligatoire qu'à partir de 1985. Dès aujourd'hui les associations de locataires y sont relativement opposées. « Tant que l'isolation et la régulation entre les appartements ne sera pas efficace. » Sur un même palier, des appartements peuvent accuser 4° de différence. Et dans la Zup de Montbéliard, des radiateurs en fonte ont été posés sur le même circuit de distribution que des radiateurs en acier... D'où des différences de température considérables d'un immeuble à l'autre.

Les impayés augmentent

Souvent, les amicales de locataires se battent pour obtenir des travaux d'isolation dans leurs ensembles. Si la participation des intéressés est forte, ils ont de bonnes chances d'obtenir gain de cause. Mais les lois récentes sur l'aide au logement les menacent d'une épée de Damoclès : le conventionnement. Lorsqu'une société propriétaire souhaite faire des travaux, en particulier pour économiser l'énergie, elle peut obtenir des aides à condition de passer une convention avec l'Etat. Et le conventionnement entraîne dans le logement social des hausses du loyer brut de 30 à 40 %. « Si on ne peut plus payer, il n'y a qu'à partir. »

Cercle vicieux : la quittance a peu de chances de devenir plus supportable. Les impayés H.l.m. ont déjà tendance à augmenter — de 1 à 2 points dans certains organismes — et la gestion des grands ensembles n'en est que plus délicate. Expulsions et saisies vont-elles s'accélérer ? La lutte contre les expulsions menée par les associations de défense a réussi à en ralentir l'ordonnancement. Mais certains propriétaires ont trouvé une parade : ils s'entendent avec les patrons pour obtenir, dans l'illégalité, des saisies sur salaire.

Dans le contexte de crise actuelle, le logement risque bien de devenir cet hiver une préoccupation de premier plan, un secteur de détresse. Au moins faudrait-il que le calcul des allocations logement prenne mieux en compte le coût du chauffage, coût qui y entre actuellement pour une part ridicule, très inférieure à la réalité. Une prime exceptionnelle ne saurait suffir à régler un problème qui va s'intensifier, grandir. Les prévisions de hausses du fuel pour cette année — au moins 36 à 40 % — ne sont guère encourageantes. ●

Directement du producteur

CHAMPAGNE
BARON FUENTE

Vigneron, 21 av. F.-Drouet
02310 Charly-sur-Marne

Tarif sur demande.
Tél. : (23) 82.01.97

Priorité aux trente-cinq heures

La France est l'un des pays européens où la durée légale du travail est la plus courte et la durée effective la plus longue

PAR CHRISTINE COTTIN

UNE pièce de plus dans le dossier déjà épais que vient à peine d'ouvrir Pierre Giraudet, alias « Monsieur Durée du Travail » : mardi dernier, le Parti socialiste a déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi tendant à réduire le temps de travail hebdomadaire.

Six pages d'exposé des motifs et une conclusion : d'ici au 1er janvier 1984, le temps de travail ne pourra excéder trente-cinq heures par semaine. Avec un premier palier à franchir en six mois : la durée hebdomadaire du travail doit être effectivement ramenée à quarante heures sans qu'il en résulte une diminution de salaire. Un projet de loi en forme de point sur un i, comme pour rappeler qu'à gauche, syndicats et partis ont, sur ce problème, des positions très claires et que ni les promesses ni les déclarations de bonne intention ne suffiront à noyer le poisson.

Il faut reconnaître que ces derniers jours, Raymond Barre, dans un style très « pommade et caresses dans le sens du poil » a fait un numéro de séduction enve s les organisations syndicales auxquelles il ne nous avait pas habitués. Ainsi le 10 janvier, au cours du colloque organisé par « l'Expansion » : « Les résultats des élections prud'homales du 12 décembre, a-t-il déclaré, ont confirmé les espoirs que j'avais sur ce point. Nul ne peut nier la représentativité des syndicats ni leur rôle dans les relations sociales. » Et d'affirmer que « le dialogue social, c'est la clé de l'unité de la France ». Lyrique, non ? Au moins pour ceux qui n'ont pas essuyé son intransigeance méprisante des années passées. « On n'aurait jamais imaginé que la confirmation de notre représentativité faisait partie des espoirs cachés de Barre ! », ironise un cégétiste. Même le ton plein de considération pour les organisations syndicales qu'il adopte dans la lettre où il présente « Monsieur Durée du Travail » ne trompe personne.

Un homme d'ouverture

De toute évidence, pour atténuer l'effet désastreux de l'échec, juste en début d'année, de la négociation sur la durée du travail, le gouvernement est prêt à bien des efforts de style. C'est l'image sociale de Giscard qui en dépend. Une image que le président de la République, en vue des présidentielles, a justement décidé de travailler tout au long de l'année. Les réformettes qui feront couler beaucoup d'encre sans coûter cher devraient se multiplier. Encore faudrait-il que ce bel échafaudage stratégique d'ouverture sociale ne perde pas toute crédibilité parce que la seule négociation en cours depuis vingt mois ne trouve qu'une issue : l'impasse. On comprend mieux, dans cette optique, la promptitude de Raymond Barre à charger un homme d'ouverture — Giraudet, aujourd'hui président d'Air-France, a eu l'occasion de faire ses preuves comme président de la R.a.t.p. — de la mission délicate « d'investigation et d'exploration » pour favoriser la reprise des négociations sur la durée du travail.

Deux mois : c'est le temps dont dispose Pierre Giraudet pour trouver « les procédures grâce auxquelles les négociations auront le plus de chances d'aboutir ». Rien de trop compte tenu de la complexité du dossier, de l'importance des intérêts en jeu et de la divergence des points de vue en présence.

Avant de savoir ce que veulent patronat et syndicats, il faut espérer que le patron d'Air-France se penchera sur la réalité vécue par quelque vingt millions de travailleurs. « La France est l'un des pays européens où la durée légale du travail est la plus courte et la durée effective la plus longue », affirme Jean-Paul Bachy, responsable du secteur Emploi au Parti socialiste. Le Code du travail fixe la durée « normale » du travail à quarante heures par semaine. Mais il est tout à fait légal de faire quarante-huit heures hebdomadaires. La véritable limite de l'illégalité se situe à cinquante heures par semaine, et encore, à condition que n'interviennent pas certaines dérogations.

Avec 41,2 heures de durée moyenne effective de travail, la France se situe dans le peloton de queue de la C.e.e. De plus, les statistiques — celles du ministère du Travail notamment — ne prennent pas en compte les petites entreprises où les dépassements sont justement les plus nombreux. Des disparités apparaissent aussi suivant les secteurs. Ainsi, l'employé du tertiaire en moyenne ne travaille que 40,9 heures hebdomadaires contre 41,2 heures pour l'ouvrier. On découvre aussi que si 49,60 % des ouvriers travaillent plus de quarante heures par semaine, ce pourcentage tombe à 26,7 % pour les employés.

Tous les matins, Luce, 22 ans, ouvre le salon de coiffure à 9 h 30. Dans cette petite ville du Sud-Est, il n'y a pas forcément des clients à cette heure matinale. Mais cela lui donne le temps de faire la toilette du salon et de ranger avant l'arrivée de la patronne vers 10 h 30. Ensuite, la journée se bouscule souvent. Shampooings, permanentes, mises en plis se succèdent. Il y a beaucoup de clientes habituées que l'on ne peut pas refuser de prendre sans les fâcher. Alors on les prend en accélérant la cadence. La patronne dit qu'elle ne peut pas embaucher quelqu'un de plus. Elle n'en a pas les moyens. Luce pense d'ailleurs que c'est mieux d'avoir du travail : on voit moins le temps passer.

Souvent, elle a tellement couru qu'elle n'a pris que cinq minutes pour grignoter à midi. « C'est bon pour la ligne. » Le soir, à 19 h 30, quand elle sort, elle reconnaît qu'elle est fatiguée, nerveuse. « Dix heures, souvent debout, ça fait de bonnes journées. » Mais elle aime bien sa patronne et estime qu'elle a plutôt de la chance : une de ses copines, coiffeuse, elle aussi, dans la région, n'a pas d'horaire fixe. Elle sait quand elle arrive. Elle ne sait jamais quand elle part parce que sa patronne accepte tous les clients, même à cinq minutes de la fermeture normale. « Quand ma copine a bien bossé quatre ou cinq soirs jusqu'à neuf heures et demi, sa patronne la laisse partir une fois à 17 heures. Mais comme elle ne sait jamais sur quel jour cela tombera, elle ne peut rien prévoir à l'avance. »

Luce et son amie ne sont pas des cas exceptionnels. Dans la coiffure ou les instituts de beauté parisiens, on calcule la base du travail hebdomadaire sur quarante-quatre heures. Le nombre d'heures de présence est inversement proportionnel à la taille de la ville. On peut monter jusqu'à cinquante et une heures de travail hebdomadaire pour le salon de coiffure situé dans une ville de moins de cinquante mille habitants.

D'autres catégories professionnelles sont également mal loties. Dans l'hôtellerie, par exemple, la base de la durée hebdomadaire du travail est de quarante-quatre heures pour les cuisiniers, quarante-neuf heures pour les serveurs. Dans le bâtiment et les travaux publics, on discute gardiennage sur une base de soixante-trois heures hebdomadaires ! Agriculture, commerces, service incendie, transports donnent aussi lieu à des horaires du siècle dernier.

Dans un « Livre noir » des transports routiers que vient de publier la C.f.d.t. on trouve ce genre de récit : un routier de Brive s'endort dans son camion sur une autoroute néerlandaise. Il est tellement épuisé qu'il défonce quatre-vingts mètres de barrières avant de s'immobiliser sur le bas côté. L'enquête prouve que, parce qu'il doit faire l'aller et retour France-Danemark au plus vite, ce routier a roulé quatre jours et quatre nuits sans dormir...

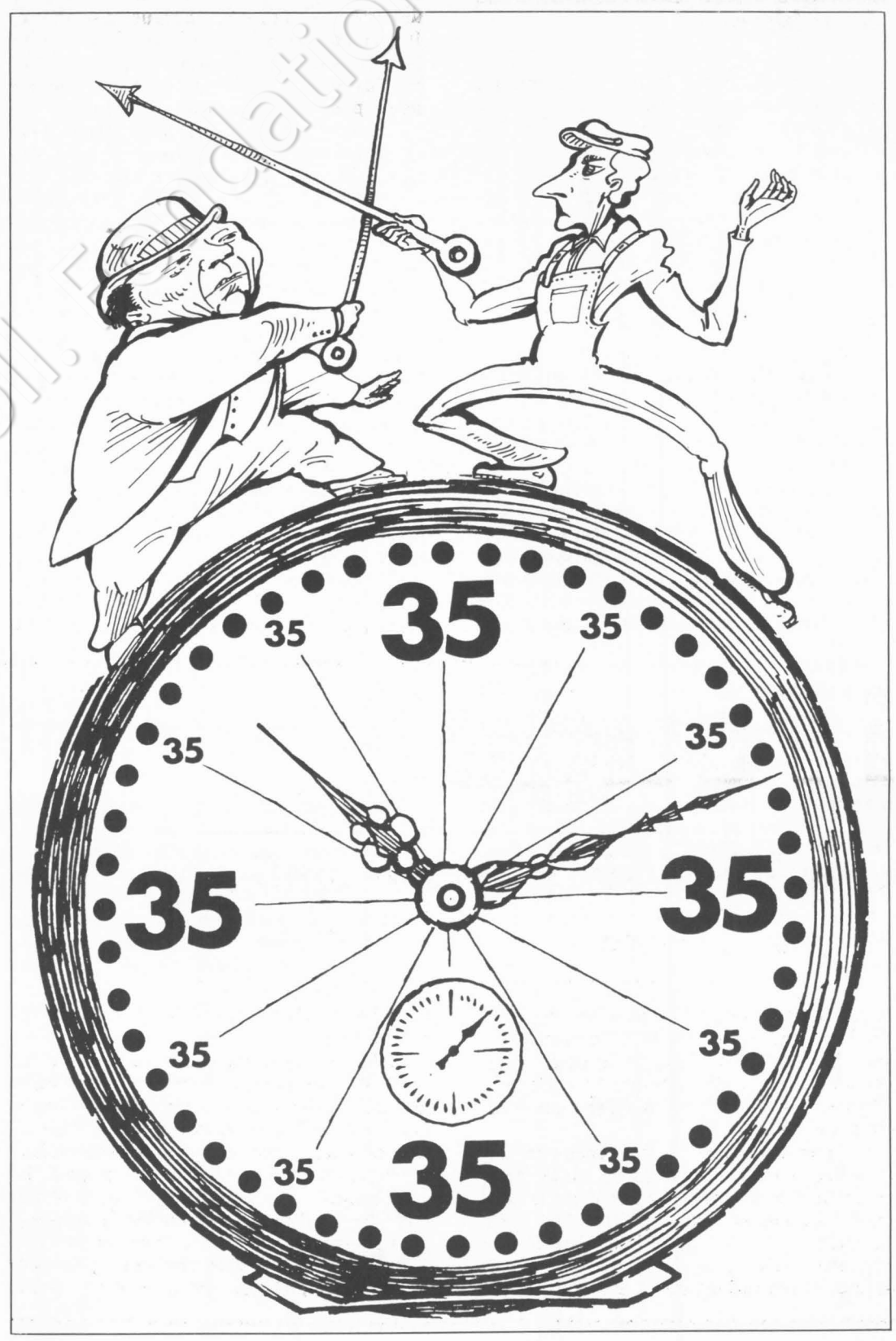
Un rapport a été effectué par l'O.n.s.r. (Organisme national de sécurité routière) à la fin de 1977 auprès de cent trente-neuf chauffeurs routiers, pour mille cinq cents journées de travail. La moyenne hebdomadaire de ces chauffeurs était de 62 h 30, à raison de 11 h 30 par jour. Moyennant quoi 31 % d'entre eux dormaient moins de six heures et 11 % moins de quatre heures. Comment s'étonner qu'on meurt deux fois plus dans les transports routiers que dans le bâtiment, secteur réputé dangereux ?

Corollaire de la durée du travail, l'I.n.e.d., dans une étude récente, a mis en lumière à quel point le temps libre, vraiment libre, est une denrée rare. Si les hommes arrivent à disposer de 3 h 52 chaque semaine pour en faire vraiment ce qu'ils veulent, les femmes, elles, plafonnent à 2 h 39. Vous avez dit « double journée de travail » ?

Face à la réalité harassante d'une trop longue journée de travail, une autre réalité, tout aussi déprimante : R.f.a., 736 000 chômeurs (2,9 %) ; Royaume-Uni, 1 394 000 chômeurs (5,4 %) ; France, 1 423 000 chômeurs (6,4 %) ; Italie, 1 530 000 chômeurs (7,1 %) ; Belgique, 380 200 chômeurs (9,5 %).

Trop de travail d'un côté, manque de travail de l'autre : un tel décalage est de plus en plus ressenti dans toute son absurdité. La revendication sur la limitation de la durée de travail ne date pas d'hier. Le premier mai, jour le plus célèbre de l'histoire ouvrière, est né de la lutte sur le temps de travail. En 1890, le parti ouvrier appelait à la manifestation en ces termes : « Les classes ouvrières d'Europe et d'Amérique s'apprêtent à manifester le 1er mai en faveur de la journée de huit heures et ses corollaires : l'interdiction du travail de nuit et le repos d'un jour par semaine. » Une volonté qui aboutissait en 1936 à la loi sur les quarante heures, encore en vigueur, et qui n'est toujours pas appliquée.

Aujourd'hui, la nécessité de lutter efficacement contre le chômage donne une nouvelle force à cette revendication. Globalement, tous les syndicats européens ont fait leur ce mot d'ordre : « Travailler moins pour travailler tous et vivre mieux. »



Les ficelles du C.n.p.f.

La réaction patronale a été immédiate. Les chefs d'entreprise ont d'abord fait dans l'apocalyptique, dénonçant carrément l'assassinat des entreprises. L'U.i.m.m. — fédération de la métallurgie considérée comme très réactionnaire au sein même du C.n.p.f. — a essayé d'user de ficelles plus subtiles. Dans le dernier numéro de sa feuille mensuelle « Inventaires actualité », l'U.i.m.m. s'interroge : « Est-ce bien le moment, quand tous les efforts sont nécessaires pour maintenir un rythme minimum de croissance et faire place à la concurrence grandissante des pays à faibles garanties sociales et à bas salaires, de vouloir travailler moins longtemps ? »

La délégation nationale Travail-Emploi du P.s. se contente de répondre par une constatation. Dans les cinq années à venir, d'après une étude de l'I.n.s.e.e., la population désireuse de travailler va croître à un rythme particulièrement rapide du fait de l'importance des générations arrivant à l'âge d'activité, des faibles départs à la retraite et de la progression du taux d'activité féminine.

Dans l'hypothèse d'un solde migratoire nul, la population active augmentera de 1,1 % soit deux cent cinquante mille personnes par an. « Dans le cadre d'une croissance quasi nulle comme l'annoncent les experts de l'O.c.d.e., constate Bachy, il est nécessaire de revoir le partage du travail. »

Pour André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, cela ne fait pas de doute : « Personne de bon sens ne peut se résigner à un chômage permanent, touchant plus d'un million de personnes indemnisées tous les mois pendant des périodes plus ou moins longues. »

Une question se pose alors : la réduction du temps de travail entraînerait-elle des créations d'emploi ? « Non, répond catégoriquement François Ceyrac, patron des patrons, et pour deux raisons. » A son avis, dans le cas du passage à trente-cinq heures de la durée hebdomadaire du travail, les entreprises, pour faire face à leurs engagements, seraient sans doute amenées à embaucher. Mais la surcharge salariale entraînerait un accroissement des coûts et l'entreprise perdrait le marché au profit d'un concurrent plus performant. A terme, c'est le chômage pour plus de salariés qu'avant la réduction aux trente-cinq heures.



Viva

Victime d'un accident du travail.



Pascal Lebrun

Jean-Paul Bachy et Jean Lorrain.

Se défier des calculs simplistes

Autre hypothèse patronale : l'entreprise n'embauche pas, elle pallie les heures perdues de travail en étalant ses délais de fabrication. A terme, le matériel, sous-utilisé, coûte cher. D'où un renchérissement du produit fabriqué avec les mêmes conséquences que dans l'hypothèse précédente.

« Ces cas de figure donnent dans le catastrophisme et ne reflètent pas la réalité dans son ensemble », affirme Michel Sailly, secrétaire confédéral à l'Action revendicative à la C.f.d.t. Certes, il faut se défier du calcul simpliste qui voudrait que tant d'heures en moins se traduisent automatiquement par tant d'emplois en plus. Mais le lien existe. »

Les syndicalistes européens s'accordent pour considérer qu'une réduction de 10 % du temps de travail crée 5 % d'emplois supplémentaires. En France, la simple application de la loi des quarante heures dégagerait environ trois cent cinquante mille emplois. De son côté, l'I.n.s.e.e. a montré que la réduction du temps de travail de une heure permettrait de créer de cent cinquante mille à deux cent mille emplois, soit de sept cent cinquante mille et à un million d'emplois pour une réduction de quarante à trente-cinq heures.

Le coût prétendument exorbitant ne résiste pas à une analyse plus complète. D'abord parce que ni le patronat ni le gouvernement ne prennent en compte le fait que la diminution du chômage résultant d'une embauche supplémentaire réduirait le volume des allocations versées, ainsi que la perte de recette de la Sécurité sociale. « Il est frappant de constater que très peu d'études sont menées sur ce plan, insiste l'exposé des motifs du Projet de loi socialiste. Pourtant le coût du chômage est énorme. »

D'autre part, les économistes de droite oublient toujours de tenir compte, dans leurs calculs de productivité, du coût de l'absentéisme, de la rotation du personnel, des accidents du travail, etc. « Sait-on, demande Bachy, que les accidents du travail coûtent aux entreprises et à la collectivité plus de trente milliards par an ? Sait-on que le coût de l'absentéisme est évalué par le patronat lui-même à cent fois le coût annuel des grèves ? »

Or toutes les expériences le confirment : une diminution des horaires, une réorganisation du temps de travail compatible avec les rythmes naturels, tout abandon du travail posté, font baisser l'absentéisme, le nombre de maladies et d'accidents.

Lettres de noblesse

Les travailleurs ne s'y trompent pas. En 1979, la réduction du temps de travail figurait comme revendication dans près de 50 % des conflits. Cette aspiration a même suffi à mobiliser pendant cinq semaines de grève très dure les sidérurgistes ouest-allemands. En vain, sans doute. Mais désormais, la semaine de trente-cinq heures a conquis ses lettres de noblesse. Le C.n.p.f., qui a fait pression auprès du patronat allemand pour qu'il ne cède pas, a néanmoins senti le vent du boulet.

Est-ce l'une des raisons qui l'a poussé à accepter de négocier sur ce thème en posant ses conditions avant d'être contraint de tout lâcher faute d'avoir prévu ? Une chose est certaine : au cours des onze séances de négociations étalées sur vingt mois, tous les syndicats, sans exception, ont constaté le manque d'ouverture du patronat français.

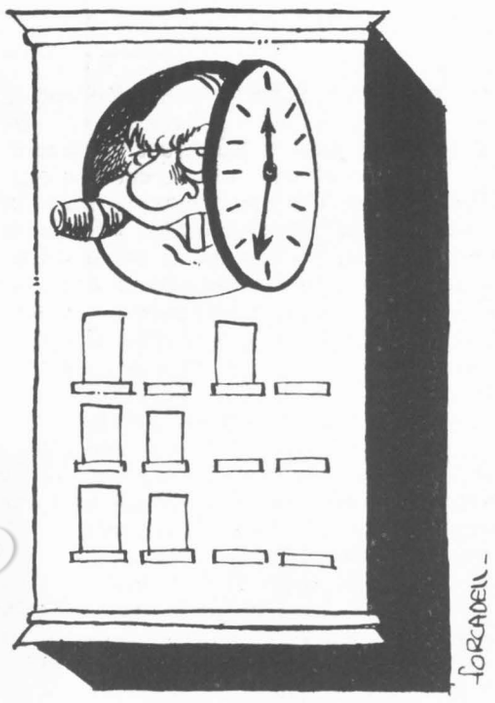
Si le C.n.p.f. a accepté de modifier un peu l'aspect quantitatif de ses propositions, il n'a rien voulu savoir sur une modificatin de fond. C'est pourtant là que le bât blesse. Ainsi, la réduction proposée a toujours porté sur la durée du travail annuel, qui passerait de mille neuf cent vingt à mille huit cent cinquante-six heures. « Une proposition qui ne l'engage pas à grand chose puisque la durée moyenne effective est de l'ordre de mille huit cents heures par an », commente Bachy.

Cependant, cette démarche avait l'avantage aux yeux du patronat de faire sauter le carcan de 1936 qui bloque la durée du travail sur une semaine. Une semaine, c'est trop juste dans le rythme d'une entreprise, disent en substance les délégués patronaux. Il faut que les patrons puissent faire coller plus étroitement les horaires de travail aux besoins du marché. En clair, plus de liberté pour plier les hommes aux rythmes de l'économie. Et tant pis pour les travailleurs. Le C.n.p.f. a été si loin dans ce sens que même le gouvernement — pourtant favorable à une plus grande adaptabilité des salariés — estime que les patrons n'ont pas été assez loin : « La liberté et la souplesse, dit-on en haut lieu, supposent des contreparties sociales. » Une démarche qui semble jusqu'à présent totalement étrangère au C.n.p.f. Ainsi, il n'avait pas envisagé de réduire par exemple la durée maximale du travail, toujours de cinquante heures par semaine, et de dix heures par jour.

Du côté des heures supplémentaires, aussi, les patrons espéraient avoir trouvé l'astuce qui leur permettrait de faire sauter un verrou de protection des salariés un peu trop dérangeant. En acceptant de réduire le volant annuel des heures supplémentaires de trois cent quatre-vingt-quatre heures à deux cent vingt en 1980 et à cent quatre-vingts en 1982, les responsables patronaux pensaient faire gober aux syndicats la suppression de l'accord préalable de l'Inspection du Travail, aujourd'hui nécessaire. Encore une mesure qui aurait permis en toute liberté d'imposer des heures supplémentaires aux travailleurs sans le moindre contrôle.

Dernière facette du plan patronal : l'octroi de cinq jours de congé supplémentaire, mais seulement aux travailleurs assidus. En sont exclus ceux qui auront été malades plus de dix jours, ceux qui seront arrêtés pour accident du travail, celles qui prendront leur congé maternité. En bref, les absents ont plus que jamais tort. Surtout s'ils manquent pour fait de grève.

Face à cette triple menace la réponse syndicale ne s'est pas fait attendre. Si le C.n.p.f. a parlé de réduction, il n'a, en fait, proposé aucune mesure effective. « En revanche, il veut toujours faire sauter la loi des quarante heures, mais il n'a pu y parvenir », a déclaré Henri Krasucki, pour la C.g.t. Celle-ci n'a pas bougé de ses positions qui sont aussi celles de F.o. et de la C.f.t.c. : la durée légale hebdomadaire doit être abaissée à trente-neuf heures immédiatement afin de s'engager résolument dans la voie des trente-cinq heures.



« A quoi bon réduire une durée légale du travail qui n'est même pas appliquée à quarante heures ? », demande la C.f.d.t. et la C.g.c. Ces deux centrales, vivement critiquées par la C.g.t. et F.o., n'en soulignent pas moins que le fait de passer à trente-neuf heures ne revient qu'à baisser le seuil à partir duquel les heures sont considérées comme supplémentaires et payées comme telles. Autrement dit, insistent les cédétistes et les cadres, passer à trente-neuf heures reviendrait à augmenter la rémunération des heures supplémentaires sans réduire pour autant les horaires des travailleurs, ce qui est pourtant le but de cette négociation.

Le réalisme et le pragmatisme dont la C.f.d.t. et la C.g.c. ont voulu faire preuve s'est cependant heurté à un mur d'intransigeance patronale. Coincé par un certain nombre de ses fédérations — notamment celles des P.m.e., peu enclines à faire du social en ce moment — le C.n.p.f. s'est retrouvé dans l'incapacité d'éviter l'échec. Un échec grave, à double détente, dans la mesure où il apporte la preuve que le gouvernement, comme le patronat sont incapables, en matière d'ouverture sociale, d'accréditer leurs paroles par des actes. ●

Un taxi rouge

Chauffeur de taxi et socialiste, Alain Estival a profité de la grève pour passer par "l'Unité"

« Quand on est allé au meeting à la Bourse ce matin, beaucoup d'entre nous pensaient que c'était une folie de poursuivre la grève. Beaucoup de chauffeurs sont endettés jusqu'au cou et ne peuvent pas tenir. » Pourtant, quand les syndicats leur ont expliqué comment, après leur avoir promis 15 % d'augmentation dès le 1er janvier et la détaxe du gazoil, la préfecture de police a tout remis en question, ils ont tous vu rouge. « A la P.p., ils n'ont même pas pris la peine de convoquer nos délégués pour leur dire que le résultat des négociations était remis en cause », raconte Estival. La préfecture s'est contentée d'un communiqué où elle annonçait : « Ça sera 10 % en janvier et 5 % en juillet. Un point c'est tout. »

Ce mépris ouvert à leur encontre, les chauffeurs de taxi auraient de toute façon eu du mal à le digérer. Mais dans le contexte économique actuel, c'était de la provocation. « En un an, résume Estival, nos dépenses d'assurance voiture, gazoil, essence et cotisations sociales ont augmenté de 30 %. Alors, les fins de mois, ça coince. »

Alain Estival a les yeux braqués sur la fin de l'année 1983. A ce moment-là il aura fini de rembourser l'achat de sa plaque d'artisan taxi (quatre-vingt mille francs, soit deux mille cinq cents francs par mois). A ce moment-là, il respirera un peu. Il aura toujours ses frais fixes : aujourd'hui mille francs d'amortissement de la voiture, quatre cents francs d'assurance, mille cinq cents francs de frais de préfecture pour les cotisations sociales, deux cents francs d'entretien, huit cents francs de gazoil, et cinq cents francs de location de radio. Mais alors que tous frais déduits il ne lui reste que trois mille cinq cents francs par mois, il table dans trois ans sur l'équivalent de quatre mille cinq cents francs à cinq mille francs d'aujourd'hui. « Pénard, quoi. »

En attendant, les journées de dix ou onze heures dans sa voiture, c'est pour sa pomme. Avec seulement un jour de congé par semaine. Comme tous ses collègues, il tourne entre cinquante-cinq et soixante heures par semaine.

Par rapport à sa situation de salarié d'une compagnie à deux mille cinq cents par mois, il est content de son sort aujourd'hui.

Mais il voudrait bien ne pas être acculé à faire, comme certains copains, du sept jours sur sept, trente jours travaillés par mois pour payer ses dettes.

Dans tous les cas, les grévistes ont pu se compter. « A la Bourse, on n'avait jamais été aussi nombreux. Plus nombreux encore que lorsqu'on accompagne un collègue assassiné au cimetière. On n'avait jamais vu ça. »

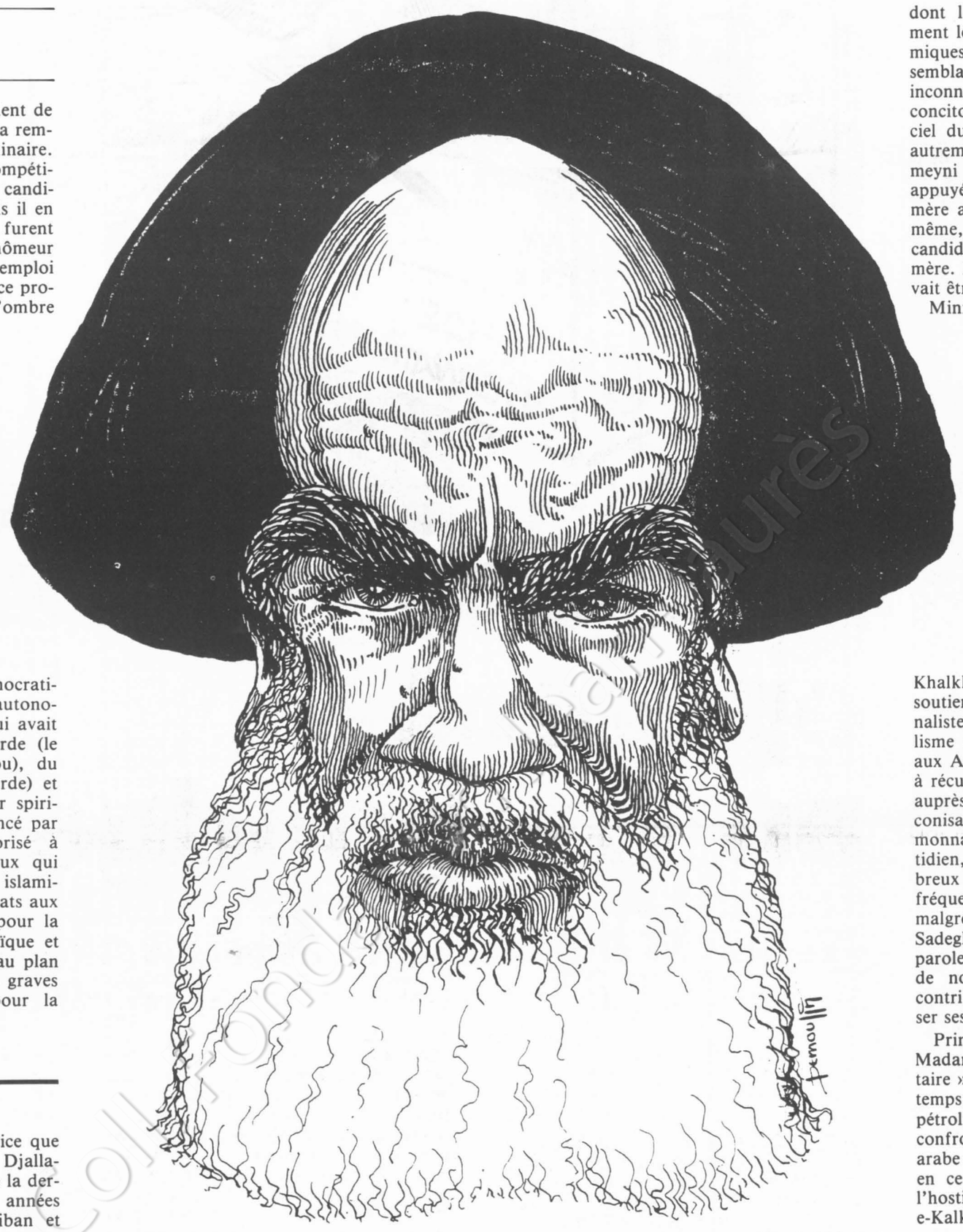
C. C.

Iran : un président-otage

Quel que soit le président de la République, il ne pourra prendre aucune décision sans l'accord du guide, l'imam Khomeyni, placé au premier rang par la Constitution

PAR JEAN-LOUP REVERIER

UNE fois élu, le premier président de la République islamique n'aura remporté qu'une épreuve préliminaire. Certes, il sortira vainqueur d'une compétition pour laquelle cent vingt-quatre candidatures avaient été dénombrées. Mais il en était beaucoup de farfelues et qui ne furent pas retenues, comme celle de ce chômeur qui voyait dans la présidence un emploi stable et d'avenir ou encore celle de ce professeur de Kung-Fu bientôt mis à l'ombre en raison de ses activités, réelles ou supposées, au service de la Savak. Un deuxième écrémage avait mis hors combat tous les religieux, au grand dam de cheikh Ahmed Khalkhali, l'ex-terrible procureur itinérant des tribunaux islamiques, et surtout de l'ayatollah Behechti, secrétaire du Conseil de la Révolution et fondateur du Parti de la République islamique, qui passait pour favori. Puis d'autres postulants, notamment d'extrême gauche, ont été éliminés. Ce fut notamment le cas de Massoud Radjani, leader des Modjahedine-e-Khalq, dont le programme en douze points indiquait clairement l'inspiration tout à la fois islamique, progressiste et démocratique. Le fait qu'il soit favorable à l'autonomie revendiquée par les minorités lui avait valu l'appui du principal parti kurde (le P.d.k.i. d'Abdelrahman Ghassemlou), du Komala (parti marxiste-léniniste kurde) et de cheikh Ezzedine Hosseini, leader spirituel sunnite des Kurdes. Motif avancé par l'iman, constitutionnellement autorisé à opérer le tri des candidats : « Ceux qui n'ont pas approuvé la Constitution islamique ne sont pas dignes d'être candidats aux élections. » Un interdit qui valait pour la plus grande partie de la gauche laïque et des intellectuels, dont la faiblesse, au plan numérique, ne doit pas masquer les graves conséquences de leur défection pour la jeune République.



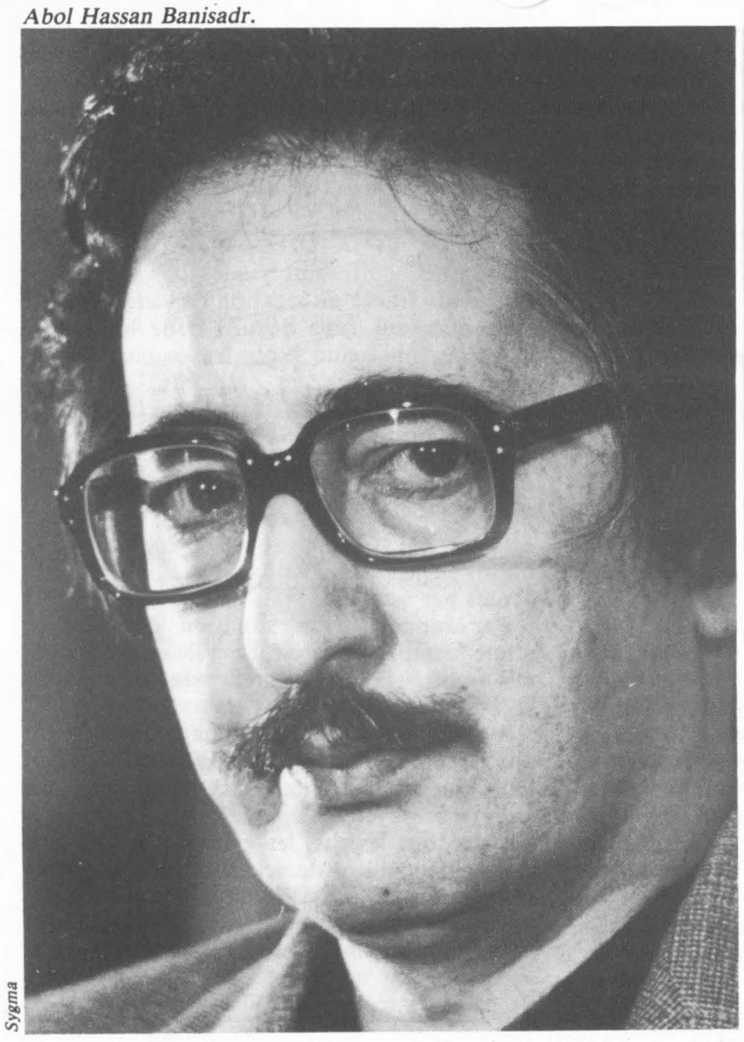
De mère afghane

Finalement, il ne restait plus en lice que cinq ou six postulants sérieux, dont Djalladine Farsi (47 ans). Ce candidat de la dernière heure, qui a passé plusieurs années dans les camps palestiniens du Liban et dont les déclarations rappelaient étrangement les communiqués des « étudiants islamiques » de l'ambassade des Etats-Unis, semblait fort bien placé, bien qu'à peu près inconnu de la très grande majorité de ses concitoyens. N'avait-il pas le soutien officiel du Parti de la République islamique, autrement dit la caution morale de Khomeyni même si l'imam n'a officiellement appuyé aucun des candidats ? Las ! Né de mère afghane, Farsi a dû se retirer de lui-même, la Constitution stipulant que tout candidat doit être iranien de père et de mère. Dès lors, Abol Hassan Banisadr pouvait être considéré comme le grand favori.

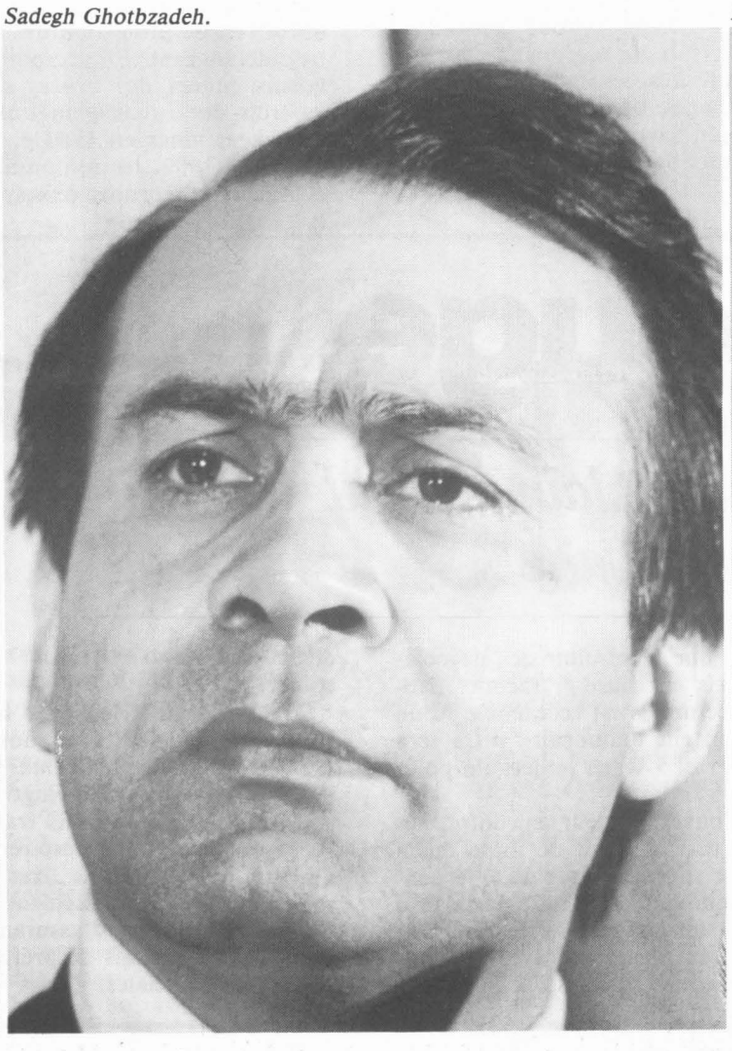
Ministre de l'Economie et des Finances, membre du Conseil de la Révolution, Banisadr a été exilé quinze ans en France, période pendant laquelle il a étroitement collaboré avec Khomeyni. Ce fils d'ayatollah dont le projet, quelquefois confus, semble intégrer des éléments de marxisme à une conception « socialisante » de l'islam a su toucher de larges couches de la population. Son radicalisme économique et social séduit les déshérités et ne peut laisser indifférents les militants de gauche comme d'extrême gauche. Sa tolérance rassure libéraux et modérés ; ses liens étroits avec Khomeyni et ses origines sont un gage pour les musulmans, y compris les intégristes — Khalkhali lui a apporté son encombrant soutien. Enfin il a su convaincre les nationalistes de son hostilité envers l'impérialisme américain, lors de son court passage aux Affaires étrangères, lorsqu'il a cherché à récupérer tous les avoirs iraniens déposés auprès des banques américaines et en préconisant de ne plus utiliser le dollar comme monnaie de règlement du pétrole. Son quotidien, « Révolution islamique », ses nombreux déplacements à travers le pays, ses fréquentes apparitions à la télévision — malgré l'hostilité de son ancien directeur, Sadegh Ghotzadeh — et ses prises de parole à l'université de Téhéran et dans de nombreux meetings ont efficacement contribué à le faire connaître et à populariser ses idées.

Principal outsider de Banisadr, l'amiral Madani souffre de sa qualité de « militaire », bien qu'il ait connu la prison du temps du chah. Gouverneur de la province pétrolière du Khouzestan, Madani a été confronté aux revendications de la minorité arabe et sunnite de sa province. Sa fermeté en ces circonstances lui vaut aujourd'hui l'hostilité des minorités et des Fedayine-e-Kalk (marxistes léninistes), hostilité d'ail-

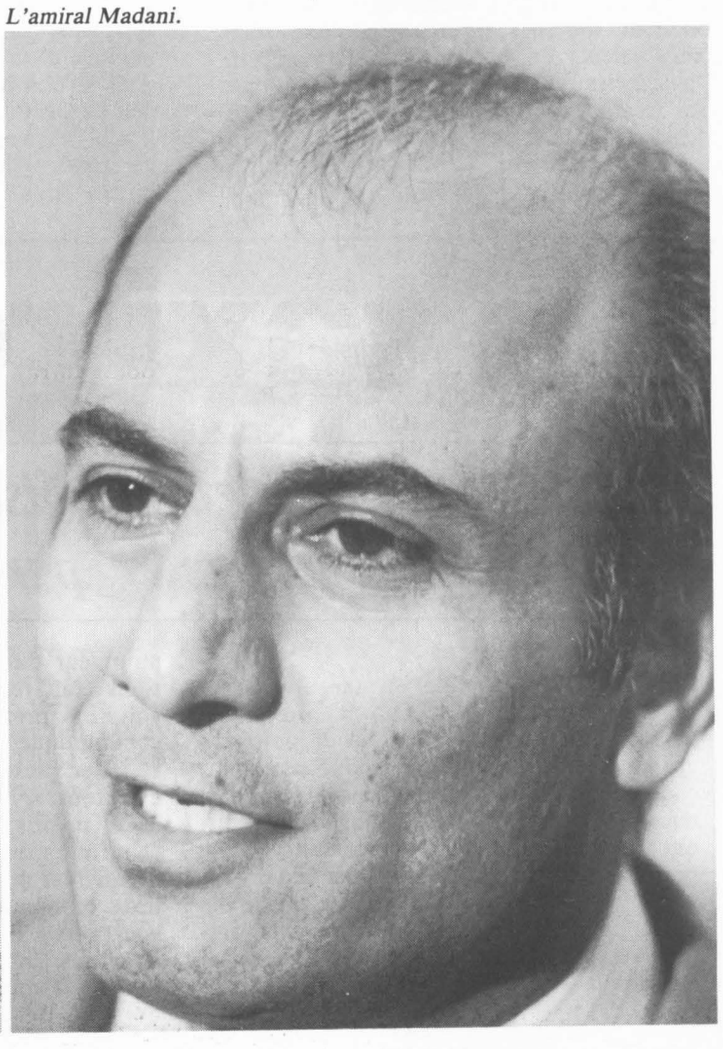
Abol Hassan Banisadr.



Sadegh Ghotbzadeh.



L'amiral Madani.



Sygma

leurs partagée par les étudiants islamiques en raison de son uniforme. Qui peut alors voter pour Madani ? Les libéraux, les commerçants et tous ceux qui placent dans un militaire leur espoir de voir disparaître l'anarchie et de reprendre au plus tôt leurs activités ; les laïcs, aussi, qui misent sur l'autorité du futur président pour écarter progressivement le clergé du pouvoir. Cela ne devrait pas suffire à l'élection de Madani.

Parti trop tard

Bénéficiant du soutien des supporters désorientés de Farsi, Hassan Habibi, ministre de l'Education et porte-parole du Conseil de la Révolution, semblait opérer ces derniers jours une montée en flèche. Mais cet ami de Mehdi Bazargan, l'ancien Premier ministre, est peut-être parti trop tard.

Sadegh Ghotbzadeh, ministre des Affaires étrangères et membre du Conseil de la Révolution, a dirigé pendant plus de dix mois la radio et la télévision. La censure qu'il y a instaurée, l'orientation maladroite et pesante des informations, certains coups bas (contre Banisadr et l'ayatollah Chariat-Madari, par exemple), l'ont rendu assez impopulaire. L'ambition ne pouvant tenir lieu de programme, Ghotbzadeh ne peut compter que sur sa personnalité et ses bonnes relations avec l'imam et quelques autres personnalités pour réaliser un score honorable à ces élections. Sa victoire semble fort peu probable. Quant à Darius Forouhar, l'échec des négociations qu'il a menées avec les Kurdes au nom du nouveau régime est de mauvais augure. Il semble n'avoir aucune chance dans la compétition dont le premier tour est prévu pour le 25 janvier.

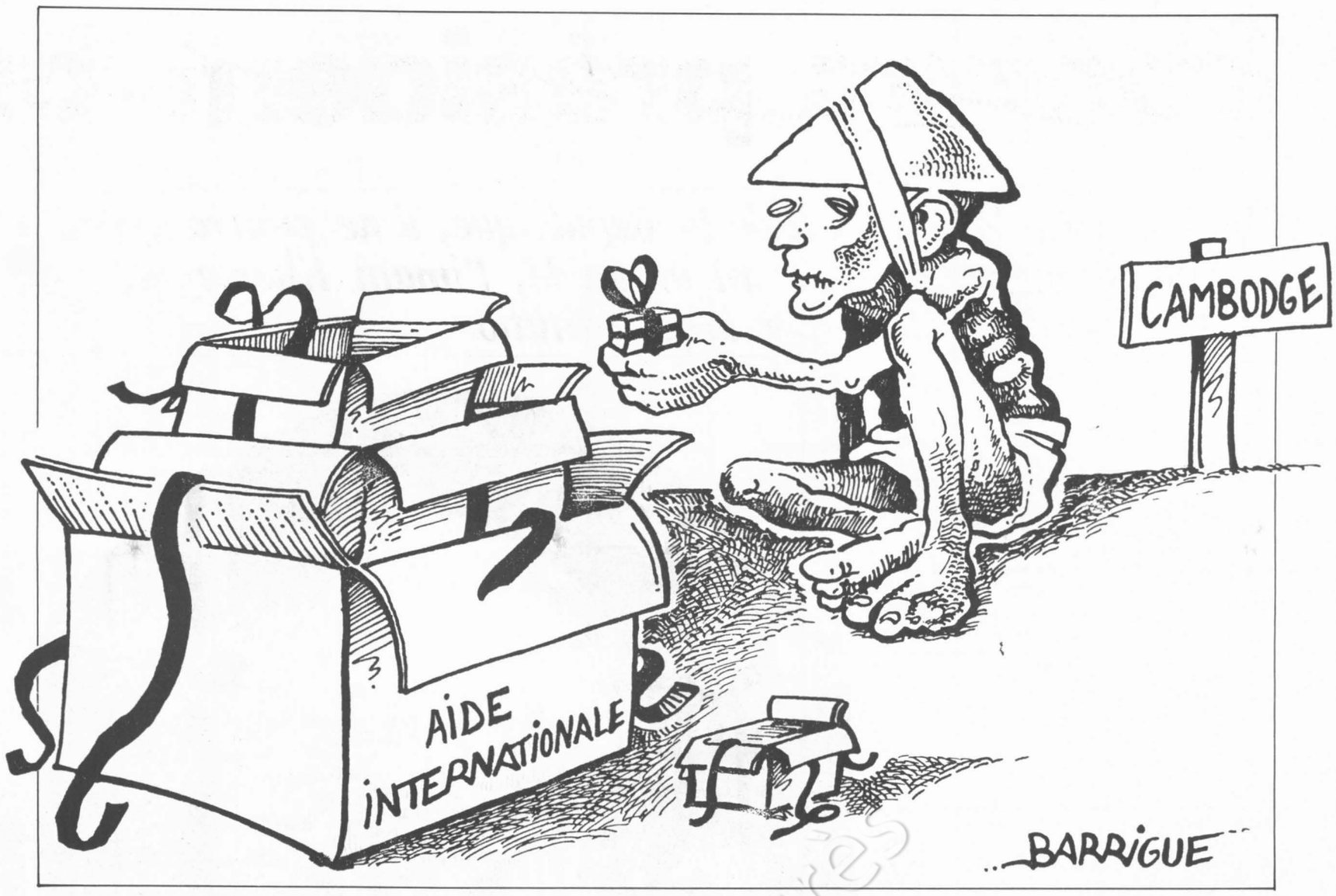
Quel que soit l' — heureux ? — élu, il ne pourra prendre aucune décision importante sans l'accord de Khomeyni, le guide, placé au premier rang par la Constitution. Le président aura une lourde tâche à accomplir. Il lui faudra réorganiser le pays, aujourd'hui en proie au désordre et à l'anarchie. La question des otages américains pourrait bien le disqualifier à peine élu. Il lui faudra donc, pour le moins, obtenir de l'Onu que soit enfin organisé un procès international des crimes du chah contre l'humanité. Et persuader les « étudiants islamiques » de s'en satisfaire, faute de pouvoir arracher l'extradition du chah.

L'isolement diplomatique de l'Iran rend encore plus inquiétante la menace soviétique depuis que l'Armée rouge a envahi le voisin afghan. Si Téhéran refuse de jouer Washington contre Moscou tout comme l'inverse — pour nouer des relations privilégiées avec les pays en voie de développement, notamment au sein du monde musulman —, il lui faut tout de même maintenir un minimum de relations politiques et économiques avec les deux blocs. Banisadr n'a d'ailleurs pas caché qu'il attachait une importance particulière aux liens de l'Iran avec la C.e.e. et le Japon. Comment ces liens pourraient-ils se renforcer tant que l'affaire des otages n'aura pas été résolue ?

Terrible score

Le président et son gouvernement devront rapidement relancer l'économie, aujourd'hui apathique, et trouver un modus vivendi avec les minorités kurdes, turkmènes, baloutches et arabes qui, toutes ensemble, représentent environ vingt millions d'Iraniens sur trente-cinq. L'acceptation par Khomeyni, le week-end dernier, d'une modification de la Constitution afin que le sunnisme devienne, au même titre que le chiisme, religion officielle de l'Iran, marque un premier pas vers la voie de l'indispensable apaisement intérieur. Pour important qu'il soit, ce signe d'ouverture ne signifierait rien s'il n'était suivi d'autres décisions propres à satisfaire les diverses aspirations politiques, économiques et culturelles des minorités.

Mal aimée, la Révolution iranienne n'a pas seulement provoqué l'hostilité de « l'impérialisme et du sionisme », comme le répètent si facilement les étudiants iraniens. Elle a déçu ceux— ils existent — qui ont été solidaires du peuple iranien contre la tyrannie des Pahlavi. Les récentes exécutions, à Tabriz, des partisans de l'ayatollah Chariat-Madari ont marqué une nouvelle étape du dévoiement de la Révolution. On estime à sept cent trente-six le nombre d'exécutions qui sont intervenues depuis un an. Rien ne peut justifier ce terrible « score ». Il appartiendra donc au président de rétablir au plus vite les libertés et la justice. Mais ce président, révocable à tout instant par l'imam, en aura-t-il seulement le pouvoir ? ●



Les charognards opèrent au Cambodge

Comment nourrir les réfugiés khmers sans remplir les poches des seigneurs de la guerre et de leurs complices thaïs ?

JEAN-CLAUDE RIEU

CETTE semaine se sont réunis à Bangkok les représentants des quatre organismes internationaux (Unicef, haut-commissariat aux Réfugiés de l'Onu, Croix-Rouge internationale et World Food Program) qui assurent l'essentiel de l'aide internationale au Cambodge. Sous la présidence du délégué de Kurt Waldheim, l'américain Sir Robert Jackson, ils ont réexaminé de fond en comble les modalités de cette aide, jusqu'à présent acheminée par deux canaux principaux : l'aide directe à Phnom Penh par avion (ou via Kompong Som par bateau), et l'aide distribuée à la frontière thaïlandaise.

Point crucial : sur les 42 000 tonnes de vivres expédiées à Phnom Penh, 3 000 tonnes seulement ont été distribuées à la population. Infrastructure quasi inexistante ou mauvaise volonté des autorités Heng Samrin ? Les avis des responsables divergent. Toujours est-il que cette aide cruciale ne filtre qu'au compte-gouttes. En revanche, la quasi-totalité des 22 000 tonnes de vivres acheminées à la frontière thaïlandaise a été distribuée, parfois fort loin à l'intérieur du Cambodge.

Gigantesques trafics

Mais il y a distribution et distribution... Cette aide à la frontière est l'objet de gigantesques trafics et de sanglantes empoignades pour s'en assurer le monopole de diffusion. En outre, elle joue le rôle d'un aimant. « Les vastes quantités de nourriture distribuées depuis la Thaïlande ont eu pour conséquence d'attirer un nombre croissant de gens de l'intérieur du Cambodge, vers la zone frontalière khméro-thaïlandaise », constate un rapport interne d'une de ces organisations internationales. Alors que 150 000 civils khmers ont été placés dans trois camps de l'intérieur de la Thaïlande, quelque 750 000 autres campent sur la frontière, la plupart (plus de 400 000) au nord immédiat d'Aranyaprathét-Poïpet, couloir naturel de sortie du Cambodge.

Un réfugié sur quatre relève du contrôle des Khmers rouges, les trois autres de bandes de Khmers Sereis qui, lorsqu'elles sont voisines, s'entretuent pour accroître leur influence.

A l'heure actuelle, il y a le long des 800 kilomètres de frontière treize agglomérations de réfugiés. Une quatorzième, qui comptait 200 000 personnes, a été rayée de la carte après des bagarres confuses aux tout premiers jours de l'année. Les réfugiés ont fui vers l'intérieur thaïlandais ou, en plus grand nombre, vers le camp khmer serei voisin de Ban Non Mak Moun, qui compterait désormais quelque 400 000 âmes.

Huit de ces concentrations de réfugiés relèvent des Khmers sereis, groupes armés nationalistes anticommunistes. Les autres, des Khmers rouges. La plupart de ces derniers reçoivent une aide (alimentaire et autre) directe de l'armée thaïlandaise, en marge du circuit international — ceci par souci de discrétion des militaires thaïs qui ne tiennent pas à ce que quiconque sache comment ils assurent la survie de Pol Pot et de ses hommes.

Pour distribuer vivres et fournitures à la frontière, les organisations internationales ont dû faire appel aux relais locaux : les militaires thaïlandais, mais surtout les divers groupes khmers sereis qui contrôlent chacun plusieurs dizaines de milliers de réfugiés sur la frontière et ont parfois des antennes à l'intérieur du Cambodge.

Ces groupes existent de longue date (depuis la Seconde Guerre mondiale) mais le remue-ménage cambodgien et surtout l'afflux des réfugiés ont complètement modifié leur composition, leur influence, sinon leurs activités. De nouveaux chefs sont apparus, de nouvelles alliances passées.

Jouer placés

Depuis février 1979, plusieurs initiatives ont été faites pour tenter d'unifier ces groupes. Elles se sont heurtées aux ambitions politiques divergentes, et surtout à la concurrence d'intérêts dans divers trafics juteux. Mais depuis les empoignades sanglantes de ces trois derniers mois, la situation est relativement claire : d'une part, on l'a vu, les Khmers rouges, pouponnés par l'armée thaïlandaise ; d'autre part, un front politique lâche de la plupart des groupes khmers libres opérant de façon semi-indépendante sur le terrain. Ce sont les Khmers serikas, dirigés par Son Sann (un ancien conseiller financier de Sihanouk) et Dien Del (un ancien général de Lon Nol.) Au total, deux à trois mille hommes en armes, en plusieurs unités tout le long de la frontière. Ils ont relativement peu de réfugiés sous leur contrôle mais semblent assez actifs à l'intérieur même du Cambodge. Ils collaborent étroitement avec l'état-major thaïlandais. Politiquement, ils se disent anti-Sihanouk (mais tendent la main au prince à Paris), anti-Khmers rouges (mais collaborent avec eux) et nationalistes.

Ils ne croient pas à une victoire militaire mais veulent jouer placés sur le terrain le jour où un compromis politique se dessinera.

Ce front est fragile, dans la mesure où chacun des petits chefs qui le composent nourrit des ambitions personnelles et tend à jouer son propre jeu au gré des circonstances.

Plusieurs groupes échappaient à ce front : les « seigneurs de la guerre » du

nord d'Aranyaprathét, dont la force et l'influence tiennent en un mot : la tonte des réfugiés. Depuis les dernières empoignades, il ne reste plus qu'un groupe, celui du camp frontalier de Ban Non Mak Moun, dirigé par deux « crapules » (le mot — largement repris ici — est d'Abramovitz, l'ambassadeur américain en Thaïlande), Van Sarén, un capitaine de Lon Nol qui se fait appeler le « maréchal Von Athitvong », et un illuminé d'extrême droite, André Och Tol, qui se prétend « prince Norodom Suriavong ». Ce pittoresque tandem, qui cultive des liens avec l'extrême droite nazi internationale et locale, a su s'acquérir les complicités locales indispensables à son ascension météorique, dont on peut prédire à coup sûr qu'elle ne durera pas. Car, vraiment, ces deux-là exagèrent. Qu'on en juge. Ils ont bâti leur fortune — et donc leur influence — sur de multiples trafics liés à l'exploitation des réfugiés sous leur protection. (Ils n'étaient pas les seuls.) Contrebande de l'or, contrôle des marchés noirs frontaliers, puis, quand l'aide internationale a pris le relais, revente de cette aide gratuite (voir encadré). Mais là où nos deux lascars perdent le sens de la mesure, c'est quand, à deux reprises ces derniers jours, ils détournent des camions entiers. Ainsi, au dernier week-end, leurs hommes auraient fait main basse sur vingt camions chargés de 200 tonnes d'aide alimentaire internationale qu'ils seraient aller « livrer » à l'intérieur même du Cambodge...



Sygma

Deux crapules : Le « maréchal Von Athitvong » et le « prince Norodom Suriavong »,

Eliminer les « bons »

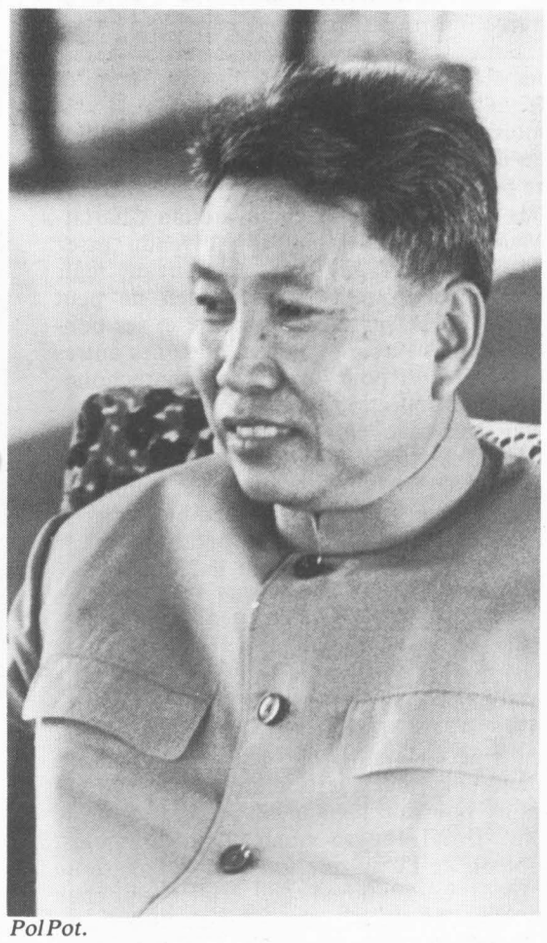
Dans ces conditions, on comprend mieux le dilemme des organismes qui fournissent l'aide internationale. Comment nourrir les réfugiés khmers sans remplir les poches de chefs de bande sans scrupules (et de leurs alliés thaïlandais) ? Cesser l'aide reviendrait, comme le note le rapport cité plus haut, à « la décimation de milliers de personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas se libérer de leurs dirigeants par peur ou par engagement nationaliste » et pourrait aussi se traduire par des désordres à la frontière, des centaines de milliers d'affamés venant rafler tout ce qu'ils trouvent à manger dans les villages thaïs frontaliers. Comme ce fut le cas en mai-juin 1979 à l'époque où le gouvernement thaïlandais empêchait l'aide internationale d'être distribuée aux Cambodgiens.

Dilemme d'autant plus dramatique que les « bons » relais locaux sont désormais introuvables : un jeune chef khmer serei sihanoukiste, Kong Sileah, qui avait le grand tort de distribuer *gratuitement* l'aide internationale, a été le premier à être éliminé de la scène. Les militaires thaïs ont bombardé son camp début novembre. Puis d'autres groupes khmers sereis ont attaqué, nettoyé et razzié son nouveau camp début décembre puis à nouveau début janvier...



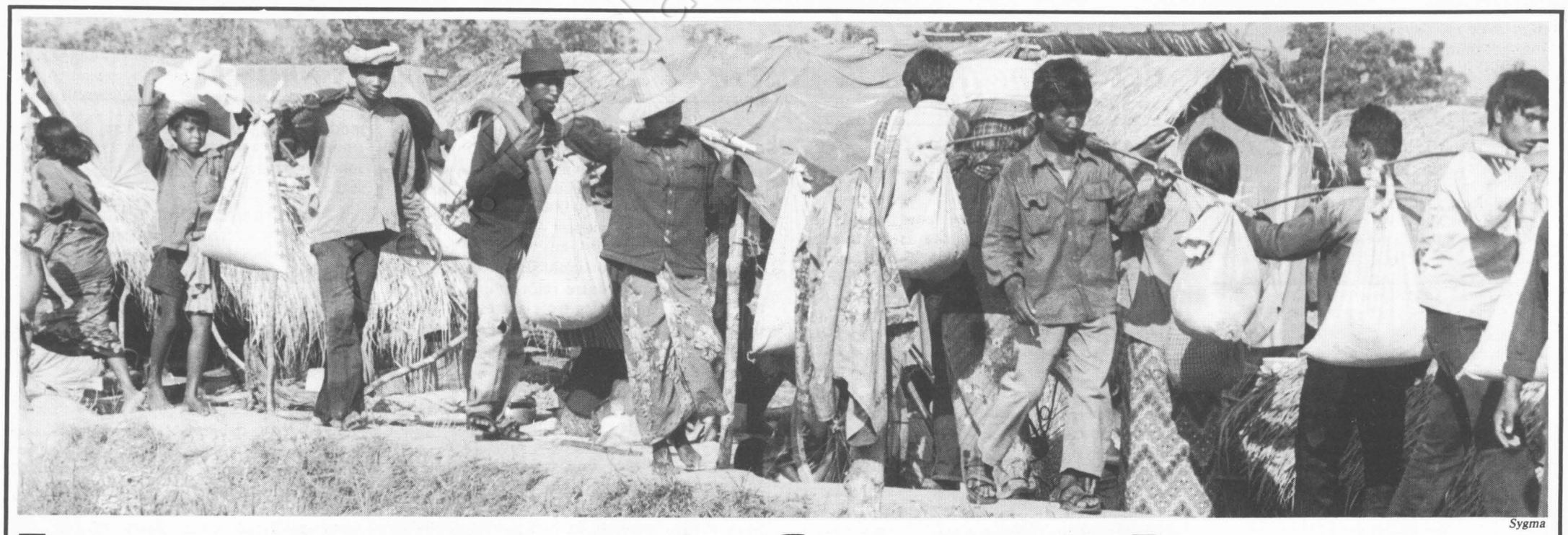
Sygma

Les troupes du « maréchal ».



Pol Pot.

Alors, court-circuiter ou éliminer les « seigneurs de la guerre » ? Mais comment ? Au nom de quels principes, de quelle souveraineté ? Et les Thaïlandais — qui sont partie ô combien prenante — laisseraient-ils faire ? L'idée d'une zone frontalière neutralisée sous contrôle international flotte dans l'air. Comme de la fumée. Comme un rêve. ●



Sygma

Les “relais” frontaliers de l'aide internationale

L'ACHEMINEMENT de l'aide est un vrai casse-tête. Cette aide a tendance à s'évaporer ou se dénaturer au fur et à mesure qu'elle se rapproche du peuple censé la recevoir. Par trente-six filières.

Il y a les autorités thaïlandaises à arroser (civiles, policières, militaires).

Il y a les chefs khmers sereis qui se servent, revendent aux réfugiés sous leur contrôle l'aide gratuite, contrôlent les opérations commerciales du marché noir, gèrent la contrebande de l'or (cet or qui constitue les économies réalisées par les réfugiés et conservées par eux au péril de leur vie pendant toutes les années Pol Pot dans des circonstances effroyables ou rocambolesques) et n'hésitent pas à faire des exemples pour intimider les récalcitrants. Ainsi, le sac de quinze kilos de riz donné par l'Onu est-il revendu dix ou douze dollars (en or) à la frontière. Pendant ce temps, les réfugiés qui ont épuisé leurs dernières économies vivent de racines et d'herbes bouillies.

Il y a aussi les commerçants malhonnêtes — le mot est faible. Ainsi, ce Sino-Thaï qui fournissait ces jours-ci soixante tonnes de poisson avarié à un des camps de réfugiés sous contrôle international. Il y a les mille et une astuces pour arrondir les fins de mois. Ainsi, au camp de Sakeo (un camp dont la population est à 90 % khmer rouge mais géré par les Khmers sereis) tout commerce est interdit par les militaires thaïlandais — sauf entre 23 heures et 2 heures du matin, quand ces mêmes militaires se muent en commerçants. Ainsi, le plumage systématique par la police et les militaires des marchands thaïs improvisés qui vont alimenter à des prix exorbitants les « marchés libres » de la frontière où, chaque semaine, plus d'un millier de jeunes Khmers et Khmères risque-tout viennent acheter à prix d'or les denrées alimentaires et autres qu'ils vont ensuite revendre cinq à dix fois plus cher à l'intérieur du Cambodge.

Une seule constante : tout le monde y trouve son profit. Tout le monde, sauf la grosse masse des réfugiés sur la frontière et des Cambodgiens de l'intérieur. Sur la frontière orientale de la Thaïlande, c'est bien la loi du Far-West qui triomphe. Et Waldheim n'est pas John Wayne... ●

Mélodie d'amour, mélodie de notre jeunesse

Supplantée par la vogue du lied allemand, la mélodie française est mal aimée et mal défendue. Pourtant, que de trésors de poésie, de grâce et de gaîté chez Chabrier, Chausson et Fauré



PAR CLAUDE GLAYMAN

FRANÇAIS si vous saviez écouter vos musiciens, si vous saviez honorer vos mélodistes, si vous saviez prêter attention à ce qui s'est écrit de plus fin et de plus raffiné dans votre musique ; ah ! Français, si si... vous saviez que la mélodie française n'est ni un genre mineur ni une désuétude tombée en friche ! Encore qu'en concert il soit rare de pouvoir assister à un concert de mélodies françaises. Et même lorsqu'un grand, comme Gérard Souzay — dont la voix n'est plus hélas ! ce qu'elle était —, donne un récital, c'est à Schumann qu'il est consacré (le 16 janvier dernier à Gaveau). Quant aux Lundis de l'Athénée, ils confient la parole à des chanteuses et à des chanteurs mais ceux-ci la destinent peu souvent à des auteurs de mélodies français. Parfois dans un petit coin deux ou trois titres de Ravel ou Debussy mais Gounod ou Massenet point ; pour ne citer que quelques exemples venant spontanément à l'esprit. Non pas que nous ayons pour dessein d'opposer le lied allemand à notre mélodie à nous, nous ne sommes pas aux lendemains héroïquement nationalistes de la guerre de 1870 ; pour autant nous ne parvenons pas à réprimer une pointe de regret face à l'oubli progressif de tant de petites merveilles. Oubli qui à force pourrait faire que l'on ne sache pas chanter ce type d'œuvres. Serait-ce d'ailleurs parce qu'on ne saurait plus les interpréter que ces poésies mises en musique sont devenues rares ?

Non, puisque les preuves récentes de ces trésors enregistrés sont variées et exhaustives. Bien qu'André Grétry et François-André Philidor, deux musiciens du XVIII[e] siècle, ne puissent être tenus pour des ancêtres immédiats de la mélodie française telle qu'elle fleurira au siècle suivant, on ne saurait passer sous silence le très beau disque que la soprano Christiane Eda-Pierre vient de réserver à ces deux noms dans plusieurs airs d'opéra comique où déjà les sonorités annoncent quelque chose (un disque Philips sous la direction de Neville Marriner). Berlioz fut bien le premier avec ses superbes « Nuits d'été » dont la composition sur des poèmes de Théophile Gautier s'est étalée de 1832 à 1856. Naguère Régine Crespin nous en a donné une très belle version avec l'Orchestre de la Suisse romande, direction Ernest Ansermert (un disque Decca). Le patron, si l'on peut s'exprimer ainsi, de la mélodie française est à coup sûr Gabriel Fauré. Par la quantité de titres à coup sûr mais également par de très belles réussites. La maison Calliope, particulièrement dévouée à ce type de musique, nous a proposé il y a peu une intégrale des mélodies de Fauré (un coffret de six disques) avec le baryton Jacques Herbillon et le pianiste Théodore Paraskivesco. Nous y découvrons une mélancolie, un mélodisme permanent, un charme où la désuétude le dispute à une sorte de poésie éternelle. C'est souvent précieux dans les mots, très fréquemment mystérieux, rarement porteur du dramatisme propre aux Schubert et Schumann, parfois franchement religieux (comme dans la « Chanson d'Eve »).



Christiane Eda-Pierre.

La personnalité est également très forte chez Ernest Chausson où le symbolisme se combine à la sensualité, où l'on éprouve un lyrisme pudique qui dit un certain spleen et d'où le détachement n'est pas absent. Gérard Souzay avec Dalton Baldwin au piano chante neuf de ces mélodies et l'extraordinaire « Poème de l'amour et de la mer » (où s'illustra naguère Victoria de Los Angeles, deux disques EMI/VSM). Il faut également parler d'un autre coffret Calliope dû à deux artistes québécois, le baryton Bruno Laplante et Janine Lachance, pianiste, qui se sont attaqués à la mélodie française (mais rassurez-vous aucune trace d'accent). Leur version du « Poème de l'amour et de la mer » demeure, elle, pour piano, on y éprouve la grande passion rentrée de Chausson et son pessimisme à la Mahler (les deux univers sont cependant complètement différents). Vous n'oublierez pas de sitôt le superbe « Temps des lilas » ! Ils chantent également César Franck et Guillaume Lekeu qui sont deux musiciens belges mais de langue française — chez Franck il y a une certaine candeur du discours qui friserait parfois la monotonie. Monotonie, l'un des vices de la mélodie française. Et un autre vice, la froideur qui n'est pas sans rapport avec l'inégale qualité des poètes mis en musique par ces divers compositeurs : Paul Bourget, Armand Silvestre (dont on ne connaît plus le nom aujourd'hui que parce qu'il a été attribué à des rues), Sully-Prudhomme, Catulle Mendès, Maurice Bouchor mais également Victor Hugo, Charles Baudelaire, Edmond Rostand, etc. Autre trait fréquent, le souvenir du wagnérisme, très frappant par exemple dans « la Chanson de mai » de Lekeu ou dans « Tes Yeux bleus » d'Emmanuel Chabrier, autre musicien honoré par nos deux Québécois.

Ce chant profond à l'apparence superficielle prêtera bien sur le flanc à des épigones bâtards et à court d'inspiration. Mais il faudrait le reprendre là où il a ressurgi, présent mais modifié par l'écriture et la vision intellectuelle de la musique, je veux parler de Pierre Boulez, d'Olivier Messiaen, de Betsy Jolas, etc. C'est-à-dire des créateurs actuels qui prolongent en la révolutionnant une tradition inégale, exigeante, revue et corrigée mais prometteuse. Français, sachons retrouver cette tradition derrière des paravents rétro, reconnaître ses beautés et la vivifier. ●

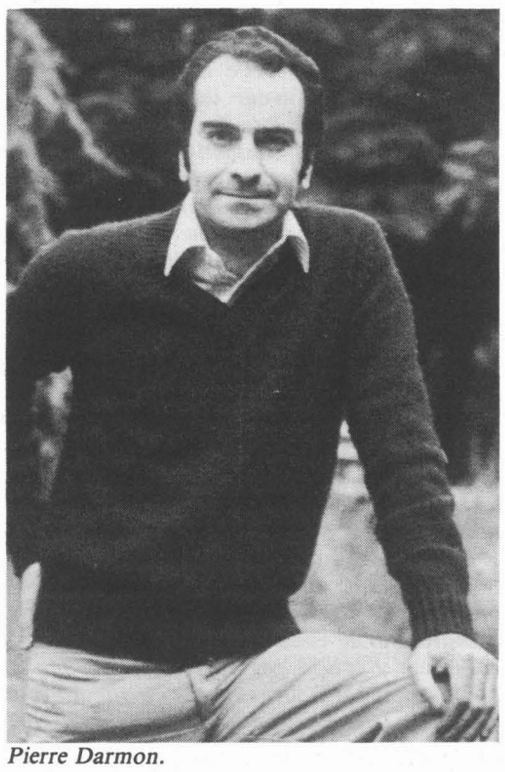
Un pouvoir voyeur et castrateur

L'étude que Pierre Darmon consacre au "Tribunal de l'impuissance" montre à quel point l'aptitude à l'érection était (et est) une affaire d'Etat

PAR MICHELLE COQUILLAT

EST-CE que l'on sait que les procès en impuissance existent toujours ? Bien sûr, ils sont rares et la légalisation du divorce les a rendus quasi inutiles, d'autant que le XIX[e] siècle a voilé de toute sa pudibonderie bourgeoise l'intérêt ambigu qu'on portrait à la chose principalement au XVII[e] et au XVIII[e] siècles. Car ce n'est pas un mince étonnement que de découvrir, à travers l'ouvrage de Pierre Darmon « le Tribunal de l'impuissance », jusqu'où pouvaient aller la bonne volonté et la conscience professionnelle des juges chargés de décider de l'impuissance ou de la virilité d'un accusé, ou de l'incapacité procréatrice d'une femme, à une époque où les connaissances anatomiques étaient plus que sommaires. L'étude de Pierre Darmon montre à quel point la distance entre le voyeurisme et l'exercice du pouvoir paraît courte.

Malheur en effet à ceux qui, à l'âge classique, ne rentrent pas dans la norme sexuelle religieuse et juridique, qu'il s'agisse de leur virilité, de leur aptitude à procréer ou de la simple conformité de leurs organes. Non seulement ils sont exposés à la curiosité générale — les procès en impuissance attirent, au XVII[e] siècle surtout, une foule considérable — mais ils risquent d'être condamnés à la solitude — un mariage postérieur leur étant interdit — voir même brûlé(e)s vifs pour sorcellerie. C'est là, en 1601, l'étrange histoire de cette malheureuse, née fille, baptisée fille, se découvrant garçon à la puberté, et ne devant qu'à un médecin plus attentif que les autres de ne pas se retrouver sur le bûcher, « convaincue d'avoir pris l'habit, usurpé le nom, et voulu mendier faussement le sexe d'homme ». Une nouvelle Jeanne d'Arc, en somme, avec la différence qu'elle était bien un homme, la fameuse Le Marcis, un homme dont le membre viril s'était simplement rétracté.



Pierre Darmon.

L'importance attribuée à la virilité montre à quel point l'homme s'arroge la prééminence par le sexe, sur le reste de l'espèce. En vérité, c'est une affaire d'Etat que cette aptitude à « l'érection, l'intromission et l'émission ». Au point que tout homme qui en paraît incapable est rejeté hors de la communauté des puissants, et toujours traité en femme. Ainsi ce pauvre Le Marcis, bien évidemment mâle, est « condamné » à rester fille, à s'habiller en fille, et à vivre, à la fois dans un néant sexuel et social. Dans le doute, on est fille, et qu'on s'en souvienne, le corps des maîtres n'accepte point dans son sein des êtres ambigus.

Comme on pouvait s'y attendre, d'ailleurs, cet intérêt passionné du pouvoir religieux et civil pour la virilité s'accompagne, à son apogée, d'une effroyable misogynie. Au cours du procès, la femme est violemment accusée de tout par l'avocat de la défense, et après avoir vu tel procès pour viol, à la télévision, la semaine dernière, on se dit que les arguments n'ont guère changé. La justification de l'impuissance ou de la vilenie de l'homme semble donc toujours passer par l'ignominie de la femme. Au demeurant, d'après Pierre Darmon, non contents de noircir la femme légitime du présumé impuissant, ses défenseurs s'en prenaient aussi traditionnellement à sa belle-mère, sinistre inspiratrice des maléfices responsables de son malheur. Il intitule d'ailleurs son chapitre « l'éternelle belle-mère ». Tout un programme de vieille phallocratie !

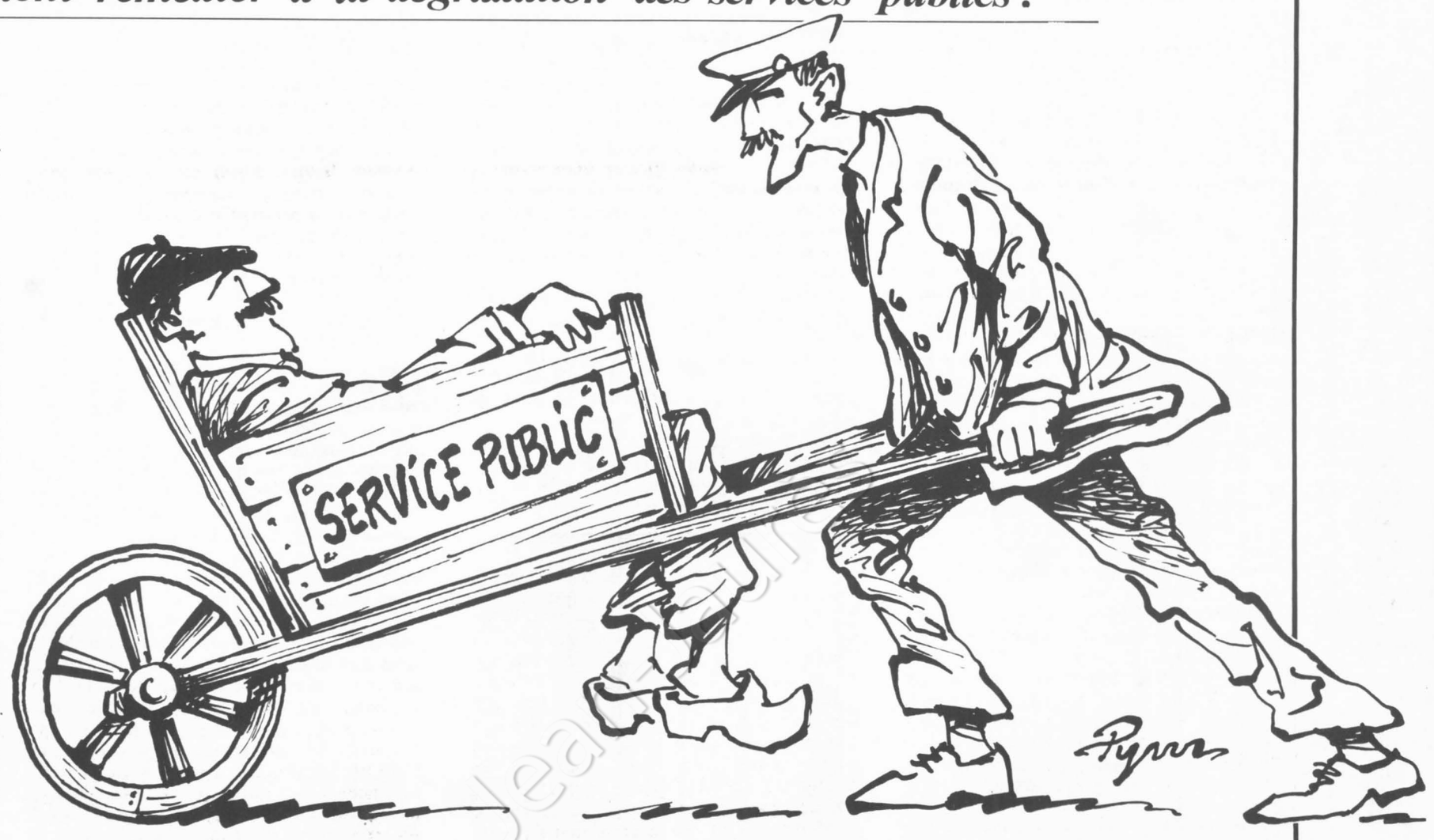
Phallocratie dangereuse cependant, car elle semble se retourner contre l'homme lui-même. Notre époque fait à nouveau de la puissance virile une sorte d'impératif social. La Justice contraint l'époux au « devoir conjugal » et l'on reste un peu pantois devant les interventions légales citées par Darmon à des dates aussi proches que 1958 ou 1970. Le mâle est le garant de la survie de l'espèce, en même temps que l'illustration de la puissance absolue. Tant pis pour lui s'il ne peut remplir son office... ce n'est sans doute pas Michel Debré qui le plaindra. ●

Pierre Darmon : « le Tribunal de l'impuissance, virilité et défaillances conjugales dans l'ancienne France ». Le Seuil.

Communes rurales : un remède contre le désert

La disparition de l'école, puis du facteur et enfin de la gare signifie presque toujours l'arrêt de mort des communes rurales. Comment remédier à la dégradation des services publics ?

PAR EMANUELE PLAS



LES 16 et 17 février se tiendront, à Paris, deux journées nationales pour la défense des services publics, organisées par le Parti socialiste et la Fédération nationale des élus socialistes et républicains.

En avant-première à cette importante initiative qui devrait aboutir à la rédaction et à la publication d'un « livre noir », nous avons demandé à Lucien Delmas de nous parler de la dégradation des services publics, dans le monde rural. Lucien Delmas est, en effet, maire de La Dornac (Dordogne), petite commune de deux cent soixante-dix habitants sur le Causse périgourdin. Il est aussi président des maires de Dordogne, vice-président de la F.n.e.s.r. et vice-président de l'Association des maires de France.

« L'UNITE » : Peut-on dater le début de la dégradation des services publics dans les communes rurales ?

LUCIEN DELMAS : D'abord il faut savoir que les communes rurales représentent entre 85 % et 90 % de la totalité des communes françaises et qu'un tiers de la population de notre pays y vit. On a assisté à la disparition progressive des services publics qui existaient, il y a un quart de siècle, dans ces communes : au moins un bureau de poste et une école pour les plus petites. Au chef-lieu de canton se trouvait un service complet des impôts avec perception et enregistrement, une gendarmerie, une subdivision des ponts-et-chaussées, une justice de paix avec un greffier et un juge de paix. Ces derniers assuraient souvent ce service pour plusieurs cantons mais l'audience et l'instruction se faisaient dans le canton du justiciable.

Après la dernière guerre, la vague d'exode vers les villes a dépeuplé les communes rurales. L'I.n.s.e.e. vient de publier des chiffres précis sur ce sujet : vingt-deux départements du centre et du quart sud-ouest, entre la Nièvre et les Pyrénées auront, en 1982, franchi le seuil de désertification : moins de vingt habitants au kilomètre carré.

Mais c'est au début des années soixante que le Pouvoir a défini une nouvelle conception du service public à partir du principe de la rentabilité. En réalité, au nom de la rationalisation des choix budgétaires et de la vérité des prix, on a abandonné la notion de service public qui veut que chaque citoyen français ait, quel que soit son domicile, la possibilité d'obtenir le même service.

On a assisté alors à l'élaboration et à la mise en place de toute une série de plans de restructuration et de concentration qui ont abouti, au cours de ces dix dernières années, à la fermeture de dix mille écoles. Entre 1976 et 1978, deux mille trois cent trente-cinq écoles à classe unique ont été supprimées. Le tiers des hôpitaux ruraux ont disparu entre 1971 et 1975 alors que leur taux d'occupation était le plus élevé de tous les établissements hospitaliers. La situation est identique pour les postes et les services financiers.

— On a dit que lorsqu'une école fermait, c'était l'arrêt de mort de la commune qui était signé...

— L'instituteur rural est à la fois un enseignant et un animateur, c'est l'élément le plus actif de l'amicale laïque, aussi quand il s'en va toute vie socio-culturelle et sportive disparaît. Des familles partent et d'autres ne viendront jamais. Quatre mille recettes postales ont aussi été fermées, en dix ans ; soit soixante à soixante-dix recettes par département. Par une série de réformes successives, on a remis en cause le service postal proprement dit : on a notamment mis des batteries de boîtes postales à proximité des villages. Ainsi il n'y a plus de visite à domicile du facteur, ce qui contribue à l'isolement des villageois.

La suppression des voies ferrées, dites secondaires, par la S.n.c.f. est le troisième volet de l'arrêt de mort des communes rurales. Le contrat-programme de la S.n.c.f. signé en 1969 prévoyait la suppression de dix mille kilomètres de voies secondaires et la fermeture de deux mille trois cent trente-quatre gares. Ce contrat est actuellement réalisé aux trois quarts. Et comme le gouvernement et la S.n.c.f. ont peur de prendre cette responsabilité au niveau local, ils ont trouvé la manière de faire endosser ça aux collectivités. On dit à l'assemblée départementale : si dans le cadre de votre schéma vous acceptez de fermer des lignes déficitaires, vous percevrez chaque année pendant sept ans l'équivalent du déficit annuel constaté. En ce qui concerne E.d.f., nous pouvons avoir aussi des inquiétudes.

Ces différentes atteintes aux services publics entraînent une deuxième vague d'exode et on empêche de nouvelles arrivées.

— Que propose le Parti socialiste en faveur des services publics, en milieu rural ?

— La notion de service public se pose en termes de solidarité nationale, pas en termes de rentabilité. Ou bien ce n'est plus du service public : on ne peut pas mettre en concurrence service public et entreprise privée. On demande à la S.n.c.f. d'avoir une gestion rigoureuse alors qu'on lui enlève ce qui est juteux, le transport des marchandises, pour le donner aux routiers. La collectivité prend en charge la quasi-totalité des investissements en matière de routes, mais la S.n.c.f. doit couvrir, elle, la totalité de ses investissements en matière de voies ferrées.

La disparition des services publics en milieu rural aboutit à la déshumanisation des administrations et à des frais supplémentaires pour les administrés qui sont obligés de faire trente, quarante ou cinquante kilomètres pour régler un problème.

Nous sommes absolument opposés au décret instituant la polyvalence des services postaux qui aboutissent au démantèlement des autres services de l'administration. La poste servirait de perception et même de mairie puisqu'elle ferait la moitié des opérations faites jusqu'ici par les mairies rurales, y compris délivrer des pièces d'état-civil. Pourquoi par la suite ne pas donner une écharpe au postier et en faire un officier d'état-civil ? Nous proposons que la poste redevienne ce qu'elle était. Qu'on distribue à nouveau les télégrammes le samedi après-midi et le dimanche, notamment.

En ce qui concerne l'école, on ne peut pas revenir à ce qui existait, on ne peut pas ouvrir une école pour deux ou trois élèves. Mais la grille Guichard qui impose neuf élèves pour l'ouverture d'une école doit être nuancée en fonction de la situation locale dans les départements à faible densité de population.

Je pense aussi personnellement qu'il faut redéfinir la mission de l'enseignant en milieu rural. Cet enseignant devrait avoir une formation spécifique d'animateur et faire de la formation permanente. Comme c'était d'ailleurs le cas autrefois.

Dans le cadre de la coopération intercommunale et de la politique contractuelle il faudrait mettre en place des « maisons de pays » où les administrations pourraient organiser régulièrement des permanences.

— Comment est-ce possible pratiquement ?

— Nous l'avons fait en Dordogne avec la Sécurité sociale. L'expérience est concluante. La caisse a formé des agents polyvalents qui tiennent des permanences hebdomadaires ou bi-hebdomadaires dans les chefs-lieux de cantons pour recevoir les dossiers. Les délais de règlements ont été ainsi considérablement réduits.

Nous avons aussi fait une expérience de déconcentration en matière de construction : des architectes tiennent des permanences, au chef-lieu de canton, pour conseiller les gens en matière de permis de construire, de certificats d'urbanisme et ensuite certaines subdivisions de l'Equipement ont reçu délégation pour délivrer les pièces.

Ces expériences peuvent être étendues à d'autres domaines. ●

L'exemple du comité de la Dordogne

LE premier comité départemental de défense des services publics qui existe en France est né, en Dordogne, en avril 1979. D'une réunion de l'Union des maires et du S.n.i. du département pour étudier les décisions à prendre en commun contre les fermetures d'écoles rurales. Constatant que les luttes isolées, menées dans le passé, n'avaient pu faire échec à ces fermetures, les participants à cette réunion décident de faire autre chose. Il faut, pensent-ils, créer un nouveau rapport de forces pour amener l'administration à composer et étendre leur action à la totalité des services publics : un comité départemental groupant la totalité des responsables et des usagers concernés par ces problèmes est donc créé deux mois plus tard. Le comité regroupe dix-huit organisations, dont les syndicats et les partis politiques de gauche.

« C'est une association de structure informelle et souple, dit son coordinateur, Lucien Delmas, qui permet la concertation, l'information réciproque et la définition des actions communes. »

Des actions que le comité a déjà menées, celle qui s'opposait à la fermeture d'un tronçon de la ligne Bordeaux-Aurillac, entre Sarlat et Saint-Denis-près-Martel, est exemplaire : elle se situe en deux temps.

1) Action administrative : des délibérations contre cette fermeture ont été prises par l'ensemble des conseils municipaux concernés. Le conseil général et le conseil régional ont décidé de refuser la subvention du gouvernement et de la S.n.c.f. et ont pris position en faveur du maintien et du développement de cette ligne.

Au comité départemental des services publics, présidé par le préfet, ainsi qu'au groupe de travail pour l'établissement du schéma départemental des transports les élus ont affirmé leur hostilité à la fermeture de la ligne. Ils ont interpellé publiquement le préfet à la tribune du conseil général ;

2) Action directe : manifestations locales ou départementales avec les travailleurs, les usagers, la population. Les journalistes de la presse locale invités aux réunions du comité ont contribué à populariser cette lutte à laquelle leurs lecteurs sont très sensibilisés.

La S.n.c.f., qui a constaté cette opposition unanime, envisage maintenant la fermeture par décret autoritaire. C'est sans compter sur le comité qui est bien décidé à continuer l'action sur le terrain : « On a quand même des armes dans ce domaine, à condition que l'action soit collective », dit Lucien Delmas. ●